



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 MARS 2022**

L'an deux mille vingt deux, le quinze mars à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 mars 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.
M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, M. Stéphane MILAMON, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Amélie DELTOUR, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Hélène DELECOURT, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS
Conseillers Municipaux,

EXCUSÉS :

Mme Florence NIVERT donne procuration à Madame DUWICQUET
Mme Peggy MAHU donne procuration à M. le Maire
Mme Gaëtane LHEUREUX donne procuration à Mme DELTOUR
M. VANDESTEENE donne procuration à Mme LEVRAY
M. SEGARD donne procuration à M. LEGROIS

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Stephen MOUND est élu secrétaire de séance

En exercice :	33
Présents :	27
Votants :	32

ORDRE DU JOUR

Administration générale – Procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Administration générale - Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 1) Administration générale - Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 2) Intercommunalité - Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de produits d'entretien – Adhésion de la commune
Rapporteur : Madame Marie-Paule POUCHAIN
- 3) Travaux – Contrôle des bouches et poteaux incendie – Constitution d'un groupement de commandes – Procédure d'appel d'offres
Rapporteur : Monsieur François RUCKEBUSCH
- 4) Urbanisme – Rue Gaston Brogniart – Cession de la parcelle AY 477 (en partie soit 50 m²)
Rapporteur : Monsieur Philippe CREQUY
- 5) Subvention exceptionnelle versée au Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) pour les réfugiés ukrainiens
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 6) Finances – Débat d'Orientations Budgétaires 2022
Rapporteurs : Madame Delphine DUWICQUET et Monsieur François RUCKEBUSCH
- 7) Bilan des actions en faveur du développement social urbain – Exercice 2021
Rapporteur : Monsieur le Maire

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEENE).

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Steve MOUND en qualité de secrétaire de séance.

INTERCOMMUNALITÉ – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN – ADHÉSION DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 21-13-6 et L. 21-13-7 du Code de la Commande publique du 1^{er} avril 2019,

Considérant la nécessité de développer les actions de mutualisation entre les communes, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer dans un cadre défini et partagé,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes portant sur les produits d'entretien pour ses propres besoins,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur l'achat de produits d'entretien.

La CAPSO est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive. A ce titre, elle a en charge, de recenser les besoins des communes adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché.

Celui-ci comprend 5 lots :

- 1) Lot 1 : Hygiène en cuisine
- 2) Lot 2 : Hygiène des locaux
- 3) Lot 3 : Papiers
- 4) Lot 4 : Sacs poubelles – Protections - Consommables
- 5) Lot 5 : Petits matériels et brosse

Il est précisé que la liste des communes est non exhaustive jusqu'à la signature de la convention.

Les membres de la commission d'appel d'offre de la CAPSO seront convoqués en temps voulu pour retenir le(s) prestataire(s).

L'exécution du marché reste à la charge de chaque commune (commande, réception des produits, facturation).

La date effective de mise en œuvre est fixée au 1^{er} janvier 2023.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de produits d'entretien,
- d'approuver la convention constitutive du groupement désignant la CAPSO coordonnatrice, ainsi que la CAO de la CAPSO comme CAO du groupement,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**TRAVAUX – CONTRÔLE DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE –
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – PROCÉDURE D'APPEL
D'OFFRES**

Vu la délibération n° 2018-42 du 13 juin 2018, autorisant la constitution d'un groupement de commandes et le lancement de la procédure de marché public pour le contrôle des bouches et poteaux incendie, suite au décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie clarifiant les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense contre l'incendie dans les communes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015,

Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Considérant la nécessité de développer les actions de mutualisation entre les communes dans un cadre défini et partagé,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes portant sur la vérification, la maintenance et les réparations des poteaux, bouches incendies et aires d'aspiration,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation de la CAPSO, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur la vérification, la maintenance et les réparations des poteaux, bouches incendies et aires d'aspiration.

La ville de Saint-Omer est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive reprise en pièce jointe. A ce titre, elle a en charge, avec le soutien des services de la CAPSO, de recenser les besoins des communes adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché.

La commission d'appel d'offres de la Ville de Saint-Omer sera chargée de l'attribution du marché.

Bien entendu, l'ensemble des communes membres reste associé à toute la démarche.

La date effective de mise en œuvre est fixée au 1^{er} janvier 2023, pour une durée maximum de 4 ans. Le volume du marché est estimé à 109 bouches et poteaux incendie, 2 aires d'aspiration et 3 prises accessoires, soit un total de 114 unités à contrôler.

Pour la réalisation de cette prestation de service, il convient de lancer une procédure de marché public d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire (décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 et des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019).

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur la vérification, la maintenance et les réparations des poteaux, bouches incendies et aires d'aspiration,
- d'approuver la convention constitutive du groupement désignant la ville de Saint-Omer coordonnatrice et le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert (accord-cadre mono-attributaire),
- d'autoriser la ville de Saint-Omer à refacturer les frais liés au lancement de la procédure auprès des communes adhérentes,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, notamment la convention et l'acte d'engagement relatif au marché public de prestation,
- de prévoir et d'inscrire les dépenses et les recettes au budget communal concernant les prestations propres aux besoins de la commune de Longuenesse.

URBANISME – RUE GASTON BROGNIART – CESSIION DE LA PARCELLE AY 477 (EN PARTIE SOIT 50 M2)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. SANSSOUCY, actuellement propriétaire d'un terrain au 9 rue Gaston Brogniart à Longuenesse, a exprimé en date du 23/02/2022, la volonté d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AY 477 soit environ 50 m² de la surface totale de 140 m², jouxtant sa propriété.

L'ancien propriétaire, décédé aujourd'hui, avait depuis de très longues années la jouissance d'utiliser cette partie de parcelle à titre précaire et révocable.

Monsieur SANSSOUCY souhaite régulariser la situation en devenant propriétaire de ces 50 m² afin de pouvoir mieux rentrer son véhicule dans le garage.

La valeur de ce bien a été fixée par le Service Local du Domaine à 1 000,00 € (soit 20 euros le m²)

M. SANSSOUCY est d'accord sur ce prix ainsi que la prise en charge des frais notariés et de géomètre.

À l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour cette cession et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE AU GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS (GSCF) POUR LES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, face à la guerre que vivent actuellement des millions d'Ukrainiens, les pompiers humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français se mobilisent en urgence.

Depuis plusieurs jours, des millions de personnes, notamment des femmes et des enfants, sont contraintes de quitter leur pays en laissant tout derrière elles pour tenter de fuir la violence des bombardements.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer relaie les appels aux dons du GSCF, auprès des collectivités territoriales, qui sollicite une subvention urgente afin de secourir les victimes.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000,00 € « Urgence Ukraine » à l'article 65748 au Groupe de Secours Catastrophe Français pour les réfugiés ukrainiens.

FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Il est donc proposé au conseil d'administration de procéder au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022 sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé.

Après avoir procédé au Débat d'Orientations Budgétaires 2022 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires, le résultat du vote est le suivant :

- 32 voix pour.

BILAN DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN – EXERCICE 2021

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés.

Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

La loi du 31 décembre 1993 crée un indice synthétique qui permet de classer l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué pour :

✓30 % du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune,

✓15 % du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus,

✓30 % du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus,

✓25 % du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Sont désormais éligibles, les communes classées dans les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant). En 2021, 695 communes ont été éligibles. Notre Ville se situe au 79ème rang. De ce fait, elle a bénéficié d'une dotation d'un montant de 2 676 609,00 € contre 2 619 728,00 € en 2020.

L'article L. 2334-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

1 – Le contexte

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) a été créée par la loi n° 91-429 DU 13 mai 1991 et réformée par les lois n° 93-1436 du 31 décembre 1993 et n° 96-241 du 26 mars 1996.

Elle constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

L'éligibilité et la répartition de la DSU repose sur la distinction de deux catégories démographiques :

- d'une part, les communes de 10 000 habitants et plus,
- d'autre part, les communes de 5 000 à 9 999 habitants.

La dotation de solidarité urbaine est l'une des composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et en présente les mêmes caractéristiques.

L'article L. 2334-15 du code général des collectivités territoriales lui confère l'objectif de contribuer à :

- l'amélioration des conditions de vie dans des communes urbaines,
- la mise en œuvre d'actions favorisant le développement social urbain et donc, les conditions de vie.

Elle permet donc de financer les actions en matière de développement social urbain.

C'est une dotation globale libre d'emploi. Elle est donc utilisée par les villes selon le choix des municipalités dans le libre exercice de leur gestion municipale.

La loi du 31 décembre 1993 crée un indice synthétique qui permet de classer l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué pour :

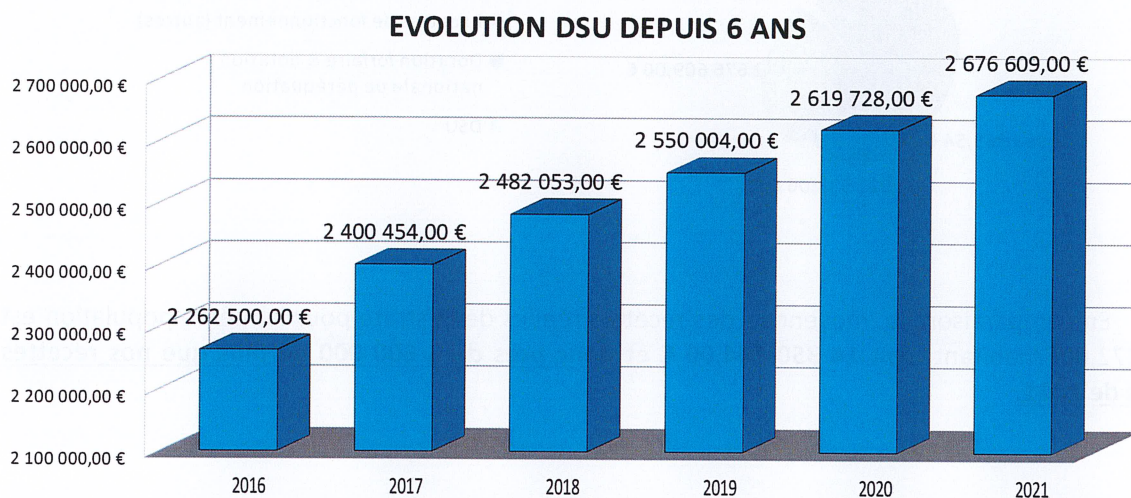
- 30 % du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant de la commune,
- 15 % du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus,
- 30 % du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus,
- 25 % du rapport entre les revenus moyens des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Sont désormais éligibles, les communes classées dans les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant). En 2020, 688 communes ont été éligibles.

Notre ville se situe au 79ème rang. De ce fait, elle a bénéficié d'une dotation d'un montant de 2 676 609,00 € en 2021 contre 2 619 728,00 € en 2020 et 2 550 004,00 € en 2019.

EVOLUTION DE LA DSU reçu par LONGUENESSE sur 6 ans						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant	2 262 500,00 €	2 400 454,00 €	2 482 053,00 €	2 550 004,00 €	2 619 728,00 €	2 676 609,00 €

Ainsi, entre 2020 et 2021, la DSU a, de nouveau, augmenté pour un montant de 56 881,00 €.

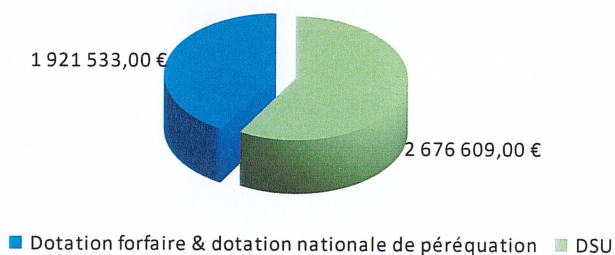


L'article L. 2334-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale présente au conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

2 – La D.S.U. et le Budget Communal

La DSU représente **58,21 %** de la Dotation Globale de Fonctionnement incluant également la dotation forfaitaire et la dotation nationale de Péréquation.

Part de la DSU dans la DGF (4 598 142,00 €)

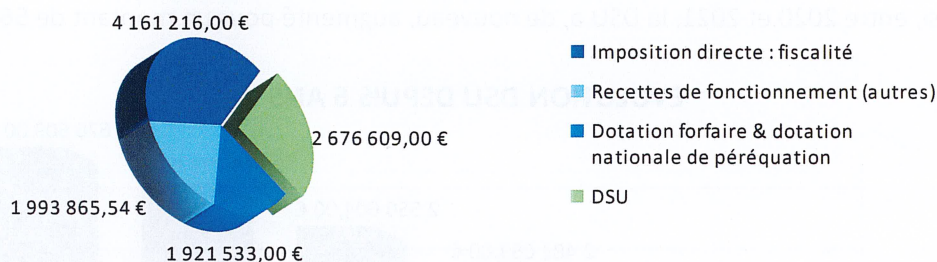


Au 1er janvier 2021, la population totale de la commune s'établissait à 11 282 habitants (population INSEE)

La moyenne de la strate pour la DGF est de 173,00 € par habitant soit **27,00 %** de moins que ce que nous percevons (237,00 €/habitant pour Longuenesse).

Les recettes réelles de fonctionnement, en 2021, se sont élevées à **10 753 223,54 €**. La DSU représente 24,89 % de celles-ci.

Part de DSU dans les recettes de fonctionnement



En comparaison, la moyenne des recettes réelles de la strate pour la même population est de 1 272,00€/habitant soit **14 350 704,00 €** et donc près de 3 600 000 de plus que nos recettes réelles de 2021.

I – POLITIQUE SOCIALE, INSERTION, SOLIDARITE

1 - Les Aides Légales

☞ Le suivi du R.S.A. (Revenu de Solidarité Active) → Transfert à la CAPSO en 2021

Depuis le 01 Juin 2009 le Revenu de Solidarité Active (RSA) remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation Parent Isolé (API).

Est éligible toute personne :

- résidant en France de manière stable et effective,
- française ou titulaire depuis au moins 5 ans d'un titre de séjour l'autorisant à travailler,
- âgée plus de 25 ans ou qui assume la garde d'enfant né ou à naître,
- dont les ressources sont inférieures à un revenu garanti.

Depuis janvier 2017, cette compétence est intercommunale, tout comme l'épicerie sociale et le micro-crédit.

Jusqu'au 01 Janvier 2021, trois référentes R.S.A. (pour 1,3 ETP) accompagnaient les bénéficiaires.

Nombre de bénéficiaires accompagnés	2018	2019	2020	2021
	246	262	200	196

Cette mission a été transférée au CIAS en 2021. Un agent a sollicité sa mutation pour pouvoir exercer le suivi de tous les bénéficiaires de Longuenesse et ce, au sein du bâtiment Septuor.

☞ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Le CCAS de Longuenesse traite les dossiers avant transmission au Département pour décision. Ils ne concernent que le maintien à domicile.

Nombre de dossiers traités	2019	2020	2021
	77	85 + 10 renouvellements	81+1 renouvellement

Ces dossiers ne concernent que le maintien au domicile.

☞ L'aide ménagère

Une aide ménagère peut être attribuée aux personnes ayant des difficultés dans les gestes du quotidien. Pour en effectuer la demande, il faut :

- être âgé d'au moins 65 ans,
- ou d'au moins 60 ans et être reconnu par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

L'attribution est soumise à condition de ressources. L'aide peut être totale ou partielle.

Nombre de dossiers traités	2019	2020	2021
	5	2	8

Les Placements

Il existe différents types de placements selon le degré de dépendance de la personne : maison de retraite, EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), foyer, long séjour.

Dossiers de placement		
	2020	2021
Personnes Agées	8	3
Personnes en situation de handicap	13	7

Les Obligations Alimentaires :

Le CCAS traite également les dossiers d'Obligation Alimentaire, en même temps que les demandes d'Aide Sociale relatives à la prise en charge des frais de placement. Il répond également aux dossiers transmis, dans le même cas, par les autres communes.

En 2020, 49 dossiers ont été traités. En 2021, le CCAS a :

- envoyé 35 courriers représentant 12 dossiers familiaux à compléter,
- sollicité 19 communes ;
- retourné 8 dossiers à d'autres communes.

2 - Les Aides Facultatives

Afin de financer les actions du C.C.A.S, en plus de son budget habituel, celui-ci a reçu une subvention communale de 50 000,00 €.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni 8 fois en 2021. Au cours de ces différentes réunions, il a examiné **1 254 demandes** se décomposant comme suit :

Type d'aide	2020		2021	
	Nombre de dossiers examinés	Montant total attribué	Nombre de dossiers examinés	Montant total attribué
Secours exceptionnels	1	65,00 €	1	769,00 €
Frais funéraires	1 + 2 rejets	400,00 €	5	1 600,00 €
Chèque d'Accompagnement Personnalisé	285 (1 112 secours remis)	70 220,00 €	301 dossiers (1 248 secours remis)	77 175,00 €
TOTAL	289 dossiers (1 116 secours remis)	70 685,00 €	307 dossiers (1 254 secours remis)	79 544,00 €

Le Conseil d'administration a examiné 301 dossiers de CAP (premières demandes et renouvellements) dont 21 ont fait l'objet d'un refus :

- 74 nouvelles demandes ont été étudiées (dont 10 ont reçu un refus),
- 227 dossiers de renouvellement ont été présentés : 216 ont reçu un accord (11 ont reçu un refus).

Le CCAS a également enregistré 44 sorties du dispositif.

☞ Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)

Les CAP représentent la majeure partie des aides facultatives du CCAS.

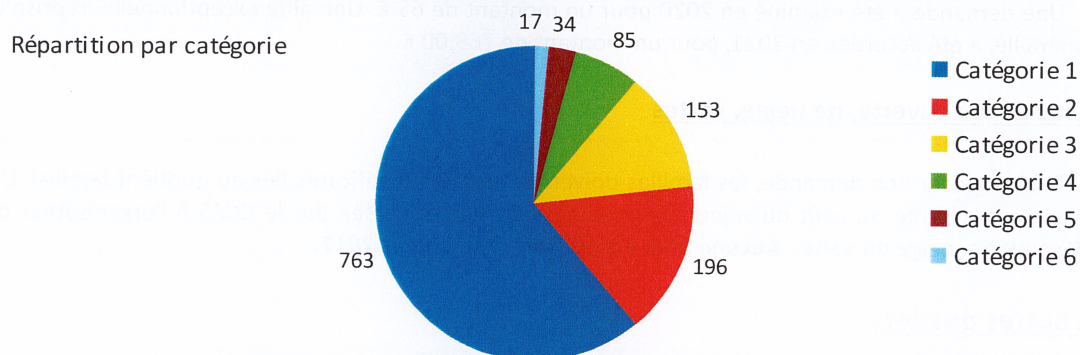
Les distributions, demandes et renouvellements se font désormais mensuellement lors des différentes permanences : 1 matinée par mois en Mairie et une permanence mensuelle au Centre Social Inter-générationnel (sur rendez-vous).

Par ailleurs, les Fêtes de Noël donnent lieu à une attribution exceptionnelle correspondant au double de ce qui est remis habituellement (demande effectuée avant le 1er octobre).

Catégorie	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Attribution	35 à 65,00 €	45 à 75,00 €	45 à 80,00 €	50 à 85,00 €	55 à 90,00 €	60 à 95,00 €	65 à 100,00 €	70 à 110,00 €			
Nombre 2020	666	158	185	57	33	13					1112
Nombre 2021	763	196	153	85	34	17					1248
Différence	97	38	-32	28	1	4					136

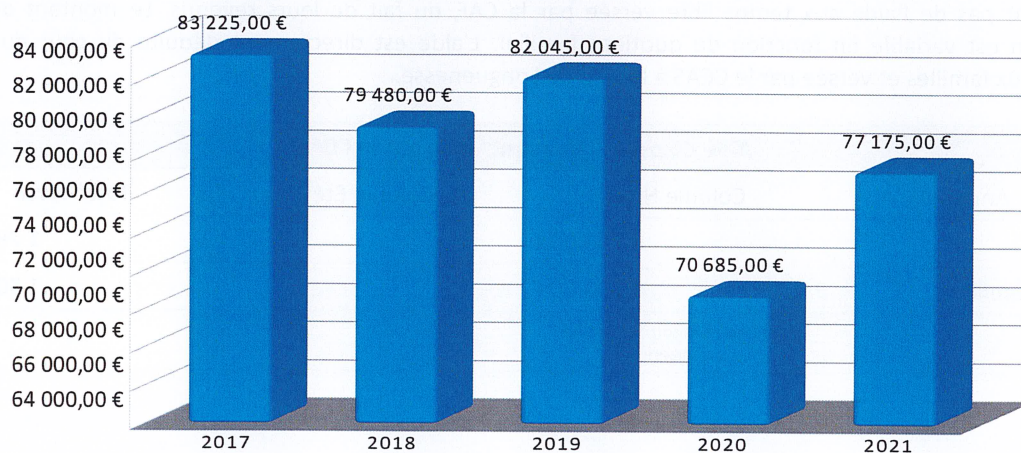
En 2016, les critères d'attribution ont été révisés avec la mise en place de conditions d'âges entraînant une étude régulière et systématique des dossiers. Par ailleurs, a également été mis en place un délai de carence en cas de fraude ;

Chèques d'Accompagnement Personnalisé



Chèques d'Accompagnement Personnalisé

Attributions



Les frais de funérailles

Une aide maximale de 400,00 € peut être attribuée et versée directement au service des pompes funèbres après évaluation de la situation sociale et des ressources de la personne décédée et de ses proches.

Pour la détermination du montant, il est demandé aux personnes proches de fournir les mêmes documents que pour une demande d'aide alimentaire par CAP ainsi que les ressources de l'époux (se) et de(s) enfant(s) vivant encore au foyer pouvant contribuer à ces frais.

Les familles doivent également indiquer les institutions ou associations auprès desquelles des demandes ont été déposées.

	2019	2020	2021
Nombre de dossiers traités	10 (5 rejetés)	3 (2 rejetés)	5 (dont 1 aide exceptionnelle → indigent : 769,00 €)
Montant total attribué	2 000,00 €	400,00 €	2 369,00 €

Les secours exceptionnels

Ceux-ci peuvent être accordés par le Président du CCAS après examen de la situation du demandeur et rédaction d'un rapport établi par le travailleur social dans la limite de 400,00 €. Le conseil d'administration est informé lors de la réunion suivant l'attribution du secours.

Une demande a été examinée en 2020 pour un montant de 65 €. Une aide exceptionnelle, reprise dans l'aide funéraire, a été accordée en 2021, pour un montant de 769,00 €.

Classes de découverte, de neige, vertes

Pour déposer une demande, les familles doivent fournir les justificatifs liés au quotient familial. L'aide est directement déduite du coût du séjour réclamé aux familles et versée par le CCAS à l'organisateur de la classe découverte, neige ou verte. **Aucune aide n'a été sollicitée depuis 2017.**

3 - Les autres dossiers

Aide aux séjours en Colonie

Concernant les colonies organisées par la commune, l'aide financière est apportée aux familles qui ne bénéficient pas de l'aide aux temps libre versée par la CAF, du fait de leurs revenus. Le montant de cette attribution est variable en fonction du quotient familial. L'aide est directement déduite du coût du séjour réclamé aux familles et versée par le CCAS à la ville de Longuenesse.

Aide Colonie – Montant versé par le CCAS			
Année	Colonie Hiver	Colonie Eté	Total versé
2019	1 780,00 €		1 780,00 €
2020 (8 familles)	1 300,00 €		1 300,00 €
2021	Annulée en raison du contexte sanitaire		

☞ Les aides diverses

Le CCAS a également traité en 2021 :

- Croix Rouge : 3 demandes de colis
- Restos du Cœur : 12 demandes de colis
- Banque Alimentaire : 6 colis de dépannage
- Bethléem : 3 demandes de colis
- Ligue contre le Cancer : 3 demandes d'aide

☞ Les Médailles de la famille française

La médaille de la famille française est accordée aux personnes (père, mère,...) qui ont élevé de nombreux enfants en leur apportant leur dévouement et des soins attentifs. L'attribution de la médaille est honorifique, c'est-à-dire qu'elle rend hommage à ces personnes et leur témoigne la reconnaissance de la Nation.

C'est le bénéficiaire qui demande son attribution. En 2021, une personne a demandé un dossier mais ne l'a pas ramené. Par contre, en 2022, un dossier de 2019 sera mis à l'honneur.

☞ La permanence de L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dévoilée en Septembre 2018, l'UDAF a été labellisée Point Conseil Budget sur les arrondissements d'Arras, Lens et Saint-Omer.

Elle tient, depuis Septembre 2020, des permanences au bénéfice des Longuenessois, dans les locaux de la mairie, chaque mercredi matin de 9 heures 00 à 12 heures 00.

L'UDAF a pour mission de :

- Conseiller et aider pour la gestion du budget
- Prévenir le surendettement et du mal endettement en proposant des alternatives,
- Soutenir les jeunes adultes et les familles monoparentales.

☞ Les réorientations

En fonction des situations, le CCAS réoriente certains bénéficiaires vers la Croix Rouge, la Banque alimentaire, Bethléem ou encore les Restos du Cœur pour des colis alimentaires.

☞ Le Centre de Vacances de la Ville à Morbier

Ce Centre de vacances est ouvert aux écoles, aux associations mais aussi aux particuliers (groupe de 15 personnes minimum) qui souhaitent y organiser un séjour.

La location est gratuite pour les écoles de Longuenesse et pour les associations dont le siège se trouve sur la commune pour des séjours destinés aux mineurs et pour l'amicale du personnel de la Ville.

Par ailleurs, les écoles de Longuenesse perçoivent lors de l'organisation d'une classe de découverte ou de neige un montant de 6,10 € par nuitée (dans la limite de 6 nuitées) et par enfant.

Enfin, le CCAS peut aider les familles ayant des difficultés à financer le départ de leur enfant afin que tous puissent profiter d'un séjour selon le quotient familial.

Comme vu plus haut, il existe également une aide pour le départ en colonie, pour les séjours organisés par la commune.

4 – L'Habitat

👁 Nombre de logements sur la commune

La commune de Longuenesse a, sur son territoire **4 639 logements** dont **206 sont vacants**. **1 634** sont des habitations à loyer modéré répartis comme suit :

Logement – chiffres 2021							
https://sous-développement/le-parc-locatif-social-au-1er-janvier-2021							
Répartition par mode d'occupation							
Loué	Vacants	Vide	pris en charge par une association	occupés avec ou sans contrepartie financière	occupé pour de l'hébergement temporaire	Ensemble du parc social	Nombre de logements en QPV
1466	85	24	26	33	0	1634	838
Répartition par type de logement							
Individuel	Collectif	Nombre de pièces					
		1	2	3	4	5 et plus	Total
212	1422	218	253	652	348	163	1634

Logements à loyer modéré sur Longuenesse (année 2020 – Données extraites du SNE)*			
Type de logement	Nombre de logements au 01/01/2020	Nombre de demandes de logement en attente au 31/12/2020	Nombre de logements attribués en 2020
T1	168	37	22
T2	253	86	31
T3	639	93	62
T4	333	69	29
T5	131	10	12
T6	17	0	0
T7	0	0	0
T8	0	0	0
T9 et plus	0	0	0
TOTAUX	1 541	295	156

Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2020	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2020
O.P.H. DE PAS DE CALAIS	700	84
S.A. FLANDRE OPALE HABITAT	458	38
IMMOBILIERE NORD ARTOIS SA D'HLM	257	20
HABITAT 62/59	122	14
SOLIHA BATISS LOG INSERT HTS FRANCE	2	0
Habitat Logement Immobilier	1	0
SIA HABITAT	1	0
TOTAUX	1 541	156

De nouvelles constructions sont prévues par les bailleurs sociaux sur la commune, entre autres :

- sur le site de l'ancienne salle Apollinaire
- sur le site de l'ancienne école Jaurès
- dans le quartier de la Mélodie

Le Guichet Logement

En 2017, il a été décidé la mise en place d'un Guichet Logement permettant aux demandeurs de constituer leur dossier et d'obtenir leur Numéro Unique d'Enregistrement en Mairie. Celui-ci a démarré en novembre 2018. Si, jusque décembre, le nombre de demandeurs se présentant en Mairie était plutôt faible, désormais, le guichet reçoit régulièrement des demandes d'information sur les logements, les bailleurs..., enregistre nouvelles demandes, modifie ou complète certains dossiers. Suivant la situation de ceux-ci, des interventions sont quelquefois adressées aux bailleurs.

BILAN ACTIVITE GUICHET LOGEMENT				
Nombre d'accueil Guichet				
	2019/2020		2021	
Pour création de demande	30		55	
Pour modification d'un dossier	27		35	
	57		90	
<i>En 2019, le guichet avait traité 27 nouvelles demandes.</i>				
Commissions d'attribution				
	2019/2020		2021	
	Nombre de Commissions	Nombre d'attribution de logements	Nombre de Commissions	Nombre d'attribution de logements
Pas-de-Calais Habitat	23	84	35	72
Flandres Opale Habitat	13	38	22	73
3 F		20	21	30
	36	142	78	175
<i>6 logements ont été attribués suite à une création par le guichet.</i>				
Radiations depuis le 1er janvier 2019				
Pour attribution de logements	10		20	
Pour non renouvellement de la demande	16		9	
Interventions auprès des bailleurs depuis 2019				
<i>Lors d'une intervention, les 4 bailleurs susceptibles d'attribuer un logement sont contactés : Pas-de-Calais Habitat, Flandres Opale Habitat, 3 F, Habitat Haut de France</i>				
	Interventions		Attributions	
2019	6			
2020	14			
2021	23		14	

🔗 Les Commissions d'Attribution

Par ailleurs, des commissions d'attribution ont régulièrement lieu avec les trois bailleurs locaux, ce qui a permis l'attribution de 175 logements sur la commune : 1 à 2 par mois selon le bailleur (Pas-de-Calais Habitat, Flandres Opale Habitat, 3 F). Une adjointe déléguée assiste à chacune d'elles.

Un système de cotation verra le jour dans le courant de l'année 2022. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision attribuant un certain nombre de points selon la situation du demandeur. Toutefois, la Commission d'attribution restera pleinement décisionnaire.

🔗 L'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

La ville de Longuenesse est signataire du contrat de ville, pour ce qui la concerne, au titre du quartier Saint-Exupéry/Léon Blum situé sur les communes d'Arques, de Longuenesse et de Saint-Omer.

A ce titre et selon les dispositions de l'article 1388 du Code Général de Impôts, le patrimoine des bailleurs signataires du contrat de ville présents en quartier politique de la ville est éligible à un dispositif d'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Deux bailleurs sociaux (Pas-de-Calais Habitat/Flandre Opale Habitat ex-Logis 62) présents sur le quartier politique de la ville de Longuenesse ont signé le contrat de ville de la CAPSO et peuvent donc prétendre à cet avantage fiscal.

En contrepartie, ces organismes HLM s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service et à mettre en place des actions spécifiques pour ces habitations.

Il convient de préciser que cet abattement qui représente environ **143 200 € par an** (Pas-de-Calais Habitat/Flandres Opale Habitat) est compensé à 40 % par l'État et donc à 60 % par les collectivités locales qui perçoivent le foncier bâti (commune, département).

Les bailleurs sociaux doivent, afin de bénéficier de l'abattement :

- avoir signé le contrat de ville,
- déclarer leur patrimoine auprès des services fiscaux,
- établir une convention spécifique en contrepartie de l'abattement établie entre le bailleur, la commune, la CAPSO et l'État.

Les conventions étaient établies pour une durée de 3 ans, par bailleur et par ville, précisant, le cas échéant, un plan d'actions par quartier prolongé pour 2 ans (2019-2020). Il a été acté par délibération une nouvelle prolongation sur 2021 et 2022.

Les plans d'actions doivent concerner les axes suivants :

- renforcement de la présence du personnel de proximité,
- formation/soutien du personnel de proximité,
- sur-entretien,
- gestions des déchets et encombrants/épaves,
- tranquillité résidentielle,
- concertation/sensibilisation des habitants,
- animation, lien social, vivre ensemble,
- petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors NPNRU)."

Le Fonds de Solidarité Logement et Energie

Les aides du FSL/FSE peuvent notamment permettre de financer :

- les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement),
- les dettes de loyers charges comprises, les factures d'énergies (électricité, gaz), d'eau et de téléphone.

Elles s'adressent :

- aux locataires,
- aux propriétaires occupants,
- aux personnes hébergées à titre gracieux,
- aux résidents de logement-foyer.

Le FSL/FSE tient compte de l'ensemble des ressources de toutes les personnes composant le foyer, à l'exception :

- des aides au logement,
- de l'allocation de rentrée scolaire (ARS),
- de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Il s'agit d'une réorientation vers la MDS ou la MAHRA Service Logement si la demande est recevable.

L'aide financière pour le paiement des factures d'eau

Suite à la mise en place de chèques Eau Solidarité sur les communes de la CAPSO dont le service des eaux potables est géré par la société des eaux de Saint-Omer, une aide financière peut être attribuée pour le paiement des factures d'eau.

Elle s'adresse aux personnes ayant des revenus modestes et est soumise à des conditions de ressources.

La société des eaux alloue un budget annuel de 2 000,00 € maximum à la commune de Longuenesse afin d'aider les abonnés en difficulté de paiement de leurs factures d'eau. Cette aide prend la forme de « chèques Eau dématérialisés » accordés aux demandeurs par le CCAS.

Le but est d'aider le plus d'abonnés en difficulté.

Le CCAS peut ainsi attribuer une somme d'argent à chaque demandeur en fonction de sa propre analyse de la situation de l'abonné. Le CCAS doit envoyer une fiche navette par la suite.

En accord avec les services de la CAPSO, un bilan trimestriel des aides accordées par chaque commune est dressé ce qui permet d'informer régulièrement chaque CCAS des montants accordés et du solde restant à allouer.

Les bénéficiaires peuvent être propriétaires ou locataires. Il doit s'agir de la résidence principale et la personne doit résider sur la commune de Longuenesse depuis au moins 3 mois.

En 2021, le CCAS a traité 3 dossiers pour un montant respectif de 152,96 €, 82,70 € et 276,46 €.

La prévention et la gestion des expulsions

Le CCAS traite les dossiers d'expulsion dont la liste est transmise par la Sous-Préfecture. Il est chargé de recevoir les locataires en impayé pour évaluer leur situation : teneur de l'impayé, démarches effectuées, aides demandées, organismes contactés...

Ce dossier est alors transmis en Sous-Préfecture. Cette démarche intervient en amont afin d'éviter les expulsions définitives.

31 dossiers ont été suivis 2019, 16 dossiers en 2020 ainsi que 4 Diagnostics Social Financier (DSF). Cela s'explique par le confinement et le report de la fin de la trêve hivernale qui ont fait baisser le nombre de demandes d'expulsion.

En 2021, le CCAS a traité 26 dossiers :

- 16 dans le cadre de la CCAPPEX (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions)
- 3 DSF (Diagnostic social et Financier)
- 7 demandes d'avis/réquisition de la force publique.

Le DSF est réalisé par un intervenant social. Il concerne les ménages assignés en résiliation de bail pour impayé de loyer. Il permet :

- d'apporter au juge les éléments sociaux et financiers indispensables à la prise de décision ;
- de donner au ménage des informations utiles pour l'aider à résoudre les difficultés rencontrées, orientation vers les organismes et dispositifs adaptés à la situation. (MDS, UDAFF, Banque de France etc...).

C'est un outil qui reprend les informations concernant l'identité du locataire. Il précise les caractéristiques relatives à la situation locative de la personne. Il indique s'il y a eu une reprise du paiement des loyers et détaille la situation d'endettement locatif et la capacité de remboursement du locataire. Il mentionne les préconisations et les observations de l'intervenant social.

Les agents du CCAS réalisent les DSF des personnes accompagnées par le service.

La liste des ménages assignés est envoyée par le conseil départemental.

La domiciliation

La domiciliation est définie par la loi 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable pour les décrets 2007-893 du 15 mai 2017 et 2007-1124 du 20 juillet 2017 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable. Dès la fin d'année 2016, le CCAS a souhaité mettre en place ce dispositif sur Longuenesse.

Il permet :

- o d'une part, aux personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils et sociaux et,
- o d'autre part, de regrouper à une même adresse le suivi des différents courriers.

Un suivi est alors organisé avec des rendez-vous réguliers.

	2020	2021
Nombre de dossiers traités	14	13
Nombre en cours au 31 décembre de l'année	4	8

Un partenariat non formel est organisé avec le Centre de Détention concernant les détenus sans adresse fixe.

5 – Nos aînés

Le portage de repas – Budget C.C.A.S depuis le 1er janvier 2019 (Ville auparavant)

Ce service fonctionne du Lundi au Dimanche y compris pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le prix des repas varie en fonction des revenus du bénéficiaires (avis d'imposition de l'année précédente). Ainsi, il varie de 4,00 € à 7,50 €. La répartition est actuellement comme suit :

Prix du repas	4,00 €	4,50 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	7,50 €
Nombre	2	1	4	7	12	24

Les repas sont confectionnés par une société de restauration et sont livrés prêts à réchauffer en emballages individuels. Les repas sont livrés à domicile ou peuvent être pris au Foyer Mailland.

Le menu de la semaine suivante, accompagné d'un bon de commande, est remis aux bénéficiaires. Ce dernier est à rendre avant le mercredi de la semaine en cours pour enregistrement et transmission à la société de restauration.

Le CCAS prend en charge la gestion administrative de ce portage ainsi que la mise à disposition du personnel technique chargé de la distribution, des locaux, du matériel et du véhicule.

Portage de Repas - Distribution					
	2017	2018	2019	2020	2021
Total distribués	9 674	9 892	9 234	10 219	11627
Portage	8 009	8 170	7 554	9 242	9993
Mailland	1 665	1 722	1 680	977	827
Total bénéficiaires	53	82	66	65	65
Portage	37	67	53	57	60
Mailland	16	15	13	8	5

Registre des personnes isolées

Durant l'été 2020, le CCAS a mis en place un plan sanitaire ainsi qu'un dispositif de veille pour les risques exceptionnels (canicule, épidémie , grand froid).

Le CCAS tient un registre de personnes isolées sur la base du volontariat :

- Personnes de plus de 65 ans
- Plus de 60 ans inaptes au travail
- Personnes isolées en situation de handicap

Les personnes inscrites reçoivent ainsi un appel du service lors des situations exceptionnelles.

A ce jour, 162 personnes sont inscrites.

Si nécessaire, un second appel ou des démarches sont proposées.

Les visites à domicile

En fonction des situations, les agents du CCAS rendent visite aux personnes isolées pour les aider dans certaines démarches administratives.

Pendant la crise sanitaire, pour les plus isolés certaines courses ont été effectuées.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de services civiques, il est envisagé le recrutement de deux personnes pour rendre visite aux personnes âgées.

☞ Les manifestations

Différentes actions sont menées, tout au long de l'année, à l'attention des personnes les plus âgées de la Commune.

Certaines comme le goûter, le voyage, le repas et le colis ne concernent que les 65 ans et plus tandis que la Semaine Bleue s'intéresse aux personnes dès 60 ans.

Cela commence, en avril, avec un goûter. Puis, en juin, un voyage est organisé.

En octobre, comme chaque année depuis plus de 10 ans, le plus de 60 ans ont pu participer à la Semaine Bleue qui se déroule sur 4 jours.

En 2021, comme en 2020, la commune s'est trouvée dans l'obligation d'annuler le goûter.

Mais, dès septembre, nos aînés ont pu profiter d'un voyage à Harnes qui a réuni 385 personnes.

Puis, pendant la semaine bleue, les 4 jours se sont organisés ainsi :

1. le lundi 11 octobre, la revue «Champagne» de la troupe Métronome a réuni **539 personnes**,
2. le mardi, c'est **88 joueurs** qui ont participé à un concours de belote,
3. le mercredi, le spectacle «Les Intemporelles » de la troupe Métronome, a regroupé **461 spectateurs**,
4. le jeudi, pour la pièce de théâtre «Les Bauderches en vadrouille » par les Insolites, **425 d'entre eux** étaient présents
5. pour les 65 ans et plus, le samedi 16 octobre, un Repas qui a réuni 710 convives

Enfin, en décembre, pour les Fêtes de Noël, des colis sont distribués aux :

- aînés et majeurs avec reconnaissance MDPH → 2 346 colis
- résidents de l'EPHAD et en long séjour à Helfaut → 87 colis
- enfants faisant l'objet d'une reconnaissance MDPH → 20 colis fantaisie

Bilan actions – Nombre de personnes concernées								
	Nombre de personnes de 65 ans et +	Goûter	Voyage	Colis			Repas	Semaine bleue (dès 60 ans Moyenne sur les 4 jours)
				Domicile (Colis)	EPHAD (coffret de parfum)	Personnes en situation de handicap – 18 ans (Colis fantaisie)		
2021	2 312	ANNULE	385	2 346	87	20	710	375

Bilan actions – Dépenses								
	Goûter	Voyage	Colis			Repas	Semaine bleue (dès 60 ans)	TOTAL
			Domicile		EPHAD & Fantaisie			
2021	ANNULE	30 374,32 €	Colis	59 568,70 €	1 816,56 €	31 786,00 €	12 551,38 €	142 944,15 €
			Brioches	6 025,00 €				
			Gardiennage des colis	822,19 €				
			Total	68 232,45 €				

Association

La ville verse, chaque année, une subvention pour le Club du 3ème Age (voir montant ci-après). Par ailleurs, une navette est mise à disposition, chaque jeudi, pour que le Club puisse se réunir à la Salle Mailland.

6 –L'aide aux associations caritatives

La ville soutient de nombreuses Associations à visée sociale en leur attribuant des subventions annuelles basées sur leur demande et le compte de résultat de l'année précédente.

Subventions	
Association	2021
La Croix Rouge Française	1 200,00 €
Association Bethléem	400,00 €
Le Secours Catholique	200,00 €
Le Comité de Solidarité	1 500,00 €
Ass. Solidarité Saint-Vincent de Paul	200,00 €
Les Restos du Cœur	500,00 €
Les Rayons de Soleil	700,00 €
Sté Nationale Entraide Médaillés Militaires	90,00 €
Bien vieillir	200,00 €
GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français)	200,00 €
Club du 3ème Age	1 700,00 €
Donneurs de sang	1 300,00 €
Association Croix d'Or	820,00 €
Audomaroise	1 000,00 €
Association Coeur Toujours	250,00 €
APF France Handicap	100,00 €
APEI	260,00 €
Association Nationale des Visiteurs de prison	300,00 €
TOTAL	10 920,00 €

Subventions	
Association	2021
Comité de Locataires du Quartier Maillebois	950,00 €
Comité CLCV Audomarois	320,00 €
Association du Lotissement DELTA	1 000,00 €
La Mélodie des Aviateurs	1 100,00 €
TOTAL	3 370,00 €

Les Restos du Cœur reçoivent également, chaque semaine, du pain pour leurs bénéficiaires et, à l'occasion des Fêtes de Noël, tout comme le Comité de Solidarité, coquilles et friandises pour les enfants

(897,96 € pour les deux associations). Par ailleurs, les services de la Ville assurent, chaque semaine, le transport de marchandises pour ces associations.

Achats de pains	
2020 (+ Eté 2020 et hiver 2020/2021 : dons par les boulangeries)	1 345,05 €
2021	1 088,40 €

7 – Les actions santé

Les actions courantes

Lorsque cela s'avère nécessaire, les agents du CCAS orientent les bénéficiaires vers les médiatrices santé de la CAPSO.

De même, elles renseignent et orientent vers la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) pour l'accès aux soins non programmés pour les gens n'ayant plus de médecin traitant.

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Pendant la crise sanitaire

En 2020 et 2021, la commune a mis en place plusieurs distributions de masques pour les bénéficiaires des CAP (pour toute la famille) et pour les élèves des écoles.

De même, en plus de la diffusion des campagnes de vaccination, des rendez-vous ont été pris pour les personnes isolées. Des appels réguliers leur ont été passés.

Comme indiqué précédemment, au plus fort de la crise, des courses ont été faites pour les plus isolés.

II – LA POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE

1 - Les Nourrissons

Les naissances

La Commune de Longuenesse a enregistré

- 88 naissances en 2020 (43 garçons et 45 filles),
- 89 en 2021

A chaque naissance, un compte pouvait être ouvert au nom de l'enfant. Un établissement bancaire participait à cette action, la Société Générale. La Ville déposait alors 25,00 € sur ce compte et il en est de même pour l'établissement où celui-ci est ouvert.

Si en 2018, nous avons enregistré 17 ouvertures de livrets, en 2019, malgré 96 naissances, 2 ouvertures de livrets ont eu lieu. Aucune ouverture de livret n'a été enregistré en 2020, ni en 2021.

La commune a donc décidé d'étudier le remplacement d'un versement sur un livret par un chèque cadeau.

Le Pôle Petite Enfance

Le pôle petite enfance regroupe le Multi-Accueil Méli-Mélodie et le Relais Petite Enfance.

Le Multi-Accueil est ouvert de 7 heures 30 à 8 heures 30 du lundi au vendredi.

En 2021, il a accueilli **21 enfants de Longuenesse ce qui représente 17 familles.**

C'est désormais une compétence CAPSO.

La Halte-Garderie Centre Social

Le « Paradis des Enfants » accueille des enfants de 4 mois à 5 ans révolus, en accueil régulier ou occasionnel.

L'après-midi s'adapte au rythme de l'enfant, alternant les jeux libres et diverses activités d'éveil répondant aux besoins et capacités des tout-petits autant qu'aux demandes des plus grands.

Le multi-accueil veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants confiés, il favorise l'éveil et l'autonomie et les prépare à leur entrée à l'école.

Il est ouvert les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le jeudi de 13h30 à 18h00 (Fermé en août et la deuxième semaine de chaque période de petites vacances scolaires).

☞ Les Consultations des Nourrissons

➤ Les visites périodiques

Les enfants de Longuenesse peuvent bénéficier d'un suivi médical mensuel, organisé par le Département lors de Consultations de Nourrissons (PMI), au Centre Lamartine et au Multi-Accueil Méli-Méلودie.

➤ Les Fêtes de Noël

En fin d'année, à l'occasion des Fêtes de Noël, la Ville organise un après-midi goûter qui réunit les enfants, ayant fréquenté régulièrement les PMI, et leurs familles.

Après un spectacle de Noël adapté à l'âge des enfants et un goûter, le Père Noël leur rend visite pour leur remettre jouets et friandises. **En 2020, l'après-midi récréatif n'a pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire. En 2021, l'après-midi a été adapté à la crise sanitaire : les enfants ont assisté au spectacle et reçu leur cadeau mais le goûter n'a pas eu lieu.**

Fêtes de Noël – Consultation des Nourrissons			
Année	Nombre d'enfants	Nombre de familles	Coût total
2019	58	50	2 031,80 €
2020	95	84	1 464,18 €
2021	122	109	1 452,42 €

2- Les jeunes de 2 à 15 ans

☞ La scolarité

➤ Les effectifs

La commune de Longuenesse regroupe 5 écoles primaires et 1 école maternelle regroupant un effectif de 876 élèves (UEE comprise : 12 élèves).

EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR 5 ANS					
	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Maternelle Blériot	29	30	32	36	45
Primaire Centre	135	143	144	143	148
Primaire Pasteur	134	129	124	129	118
Primaire Blum	179	167	171	161	185
Primaire Sand	229	237	229	231	236
Primaire Verlaine	165	173	160	153	144
TOTAL GENERAL	871	879	860	853	876
Répartition					
Maternelles	362	363	338	333	336
Primaires	509	516	522	520	540

Dans ce cadre, la Ville prend en charge de nombreux postes :

1. Frais de personnel et ATSEM...
2. Les achats de fournitures scolaires, livres et matériel éducatif, les achats de matériel d'équipement... (dont T.B.I. et site informatique) ,
3. Les contrats d'Entretien Photocopieurs,
4. Les livres de prix et dictionnaires en fin d'année,
5. Les places pour le Cirque de la Générosité et les achats de friandises et coquilles de Noël,
6. une partie des sorties (subventions projets éducatifs, subvention Morbier), des frais liés à l'U.S.E.P. (subvention),
7. La subvention pour les classes de découverte à Morbier,
8. La subvention aux cantines scolaires,
9. Le fonctionnement des garderies scolaires et des études surveillées (Municipalisées en 2018)
10. des actions particulières comme l'action fruits, les déplacements à la Médiathèque (toutes deux mises en pause du fait de la situation sanitaire),
11. l'achat de matériel d'investissement,
12. Les travaux et l'entretien des bâtiments...

➤ Le personnel

Qu'il soit ATSEM ou Agent technique, du personnel communal est affecté dans chaque établissement scolaire.

RECAPITULATIF PERSONNEL AFFECTE AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	
Etablissement	
Centre	3
Pasteur	3
Blum	4
Sand	5
Verlaine	4
Blériot	2
TOTAL	21

Par ailleurs, les écoles bénéficient d'un service dédié et les agents d'une responsable passant régulièrement dans les établissements.

➤ Le fonctionnement

RECAPITULATIF DES DEPENSES SCOLAIRES 2021	
Type de dépense	Montant
Fournitures et livres scolaires, matériel Educatif, ramettes papier	28 177,92 €
Contrat d'entretien copieurs	1 004,11 €
Subventions projets éducatifs	4 747,00 €
U.S.E.P.	1 126,00 €
Livres de prix et dictionnaires <i>(avec élèves scolarisés à l'extérieur et IME)</i>	7 273,80 €
Places de Cirque <i>(avec IME : 438,00 €)</i>	7 665,00 €
Transport Cirque	642,40 €
Passage du Père Noël <i>(avec IME : 579,00 €)</i>	5 699,10 €
Produits d'entretien et d'hygiène	12 480,43 €
TOTAL	68 815,76 €

➤ L'investissement

En 2020 et 2021, les achats de matériel d'investissement se sont répartis comme suit :

	2020	2021
Equipement annuel	23 221,84 €	27 251,50 €
Renouvellement photocopieurs		17 042,40 €
Total	23 221,84 €	44 293,90 €

Toutes les classes élémentaires et maternelles grands bénéficient de l'installation d'un T.B.I. Un site informatique existe dans chacune des écoles. Un renouvellement du mobilier a été effectué entre 2016 et 2021. Il a pris en compte les éventuelles ouvertures de classe (dédoublent CP et CE 1).

En 2022, l'acquisition de matériel informatique est prévue. Pour cela, la Ville pourra bénéficier d'une subvention de l'Etat de 22 025,00 €.

➤ Les travaux

En 2021, différents projets ont vu le jour :

Réfection toiture terrasse groupe scolaire Verlaine	70 700,00 €
Occultation grille de l'école G. Sand	700,00 €
Cloisons séparatives GS Blum	3 000,00 €
Elagage platane école Léon Blum	2 400,00 €
Remplacement menuiseries maternelle Blériot	110 500,00 €

Rénovation BBC école Blum	1 875 300,00 €
Installation filaire Internet Blum	15 300,00 €
PPMS groupe scolaire	1 000,00 €
Abattage école G. Sand (7 arbres) + plantation	15 000,00 €
Peinture GS Blum	19 000,00 €
Revêtement de sol GS Blum	13 800,00 €
Création parking école du Centre	15 300,00 €
Modification sanitaires dans tous les GS	5 000,00 €
TOTAL	2 147 000,00 €

A partir de 2022, d'autres sont prévus :

Remise en peinture du passage des élèves G. Sand	600,00 €
Remise en peinture classes après travaux GS Sand	10 000,00 €
GS Verlaine Réfection enrobés cheminement (reprises)	2 000,00 €
Remplacement des portails et visiophones dans les GS	74 000,00 €
Création d'une cour arborée GS Sand	15 000,00 €
Préau GS Blum	18 700,00 €
Remise en peinture classes GS Blum	20 000,00 €
Revêtements sols GS Verlaine	120 000,00 €
Revêtement de sol Blum	28 600,00 €
Clôture GS Blum	1 000,00 €
Clôture GS Sand	500,00 €
Clôture GS Pasteur	10 000,00 €
Capteurs CO ² GS	4 000,00 €
GS remplacement extincteurs et BAES	20 000,00 €
Réhabilitation énergétique Blum	301 500,00 €
Audit énergétique ensemble des écoles	21 500,00 €
Exploitations des installations de chauffage ensemble des écoles	35 000,00 €
TOTAL	682 400,00 €

➤ Les Garderies Scolaires

Elles fonctionnent les jours de classe, sur du temps périscolaire :

1. le matin, de 7 h 30 à 8 h 30 et,
2. le soir de 16 h 10 à 18 h 15.

Les familles règlent la garderie par l'achat de cartes de 10 vacations (1 heure de surveillance) à 6,00 €.

Elles sont au nombre de cinq : Centre, Pasteur, Blum, Sand, Verlaine, l'Ecole Blériot bénéficiant, quant à elle, de l'ALSH Salamandre.

Garderies Scolaires								
	2019/2020				2021 (2020/2021 & 2021/2022)			
	Inscriptions			Vacations (1 heure)	Inscriptions			Vacations (1 heure)
	Maternelle	Elémentaire	Total		Maternelle	Elémentaire	Total	
Total	144	207	351	17 747	98	191	289	13 028
Centre	36	55	91	6 426	24	54	78	4 798
Pasteur	16	41	57	3 060	12	31	43	1 748
Blum	33	23	56	1 716	17	21	38	781
Sand	32	40	72	3 602	23	45	68	2 930
Verlaine	19	43	62	2 830	16	39	55	2 621
Blériot	8	5	13	113	6	1	7	150

En septembre 2020, les cartes non-utilisées pendant la période du confinement sont restées valides de septembre à décembre. Il y a donc eu moins d'achat à cette période. En 2021, les familles ont acheté 12 990 cartes (6,00 € pour 10 vacances d'une heure) et 38 tickets (1,00 € pour 1 heure) ce qui a représenté une recette de 13 028,00 €.

COUT DE FONCTIONNEMENT DES GARDERIES SCOLAIRES				
Etablissement	AGENT		Achat matériel et fournitures	Total
	Nombre	Coût		
Centre	1 le matin, 2 le soir	14 399,50 €	179,36 €	14 578,86 €
Pasteur	1 le matin, 2 le soir	10 952,64 €	118,25 €	11 070,89 €
Blum	1 le soir	7 238,52 €		7 238,52 €
Sand	1 le matin, 2 le soir	16 783,38 €	165,62 €	16 949,00 €
Verlaine	1 matin et soir	13 647,42 €	207,55 €	13 854,97 €
Blériot	1 le matin, ALSH le soir	6 775,75 €		6 775,75 €
TOTAL		69 797,21 €	670,78 €	70 467,99 €

Aucune commande n'a été effectuée pour la garderie Blum, à la demande de sa responsable, du fait des travaux en cours. Rien n'a également été demandé pour Blériot.

A l'école Blériot, c'est le périscolaire qui prend le relais le soir (ALSH SALAMANDRE).

A ces coûts s'ajoutent la gestion quotidienne de la vente des cartes et tickets qui s'effectue sous forme de régie de recettes.

► Les Etudes Surveillées

La municipalisation des Etudes Surveillées a été décidée en 2017. Aucune ouverture n'est intervenue en 2017/2018. En 2018/2019, l'information a été, de nouveau, diffusée dans les trois établissements concernés : Centre, Pasteur, Verlaine (minimum 12 élèves nécessaires).

Si Pasteur et Verlaine n'ont toujours pas, à l'heure actuelle, assez d'inscrits pour ouvrir une étude surveillée, celle de l'école du Centre fonctionne bien depuis 2018/2019. Deux enseignantes s'y consacrent chaque jour de classe.

L'Etude Surveillée fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les semaines scolaires de 16 heures 10 à 17 heures 25 avec une récréation de 15 minutes.

Etudes surveillées			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
NOMBRE D'INSCRITS	25	23	16
Coût de fonctionnement 2021			2 792,50 €

En 2021, les familles dont les enfants sont scolarisés à l'école du Centre ont acheté **86 Pass Etudes**, ce qui représente une recette de **1 835,00 €**.

Il convient de souligner que les élèves de l'école Léon Blum peuvent bénéficier de l'aide aux devoirs proposée au sein du centre social intergénération. Les élèves de l'école George Sand peuvent bénéficier de l'aide aux devoirs proposée au sein du centre social intergénération mais aussi de celle proposée dans le cadre du CLAS Salamandre.

➤ La cantine scolaire

La cantine scolaire fonctionne de manière associative. Elle est ouverte dès le jour de la rentrée scolaire. Les enfants sont accueillis au Restaurant Scolaire du Parc de la Mairie de LONGUENESSE, chaque jour de classe.

Les inscriptions sont enregistrées mensuellement lors de permanences organisés par le Directeur Gestionnaire. Les repas peuvent être pris régulièrement ou suivants des jours déterminés par avance. Le règlement s'effectue au mois.

La Commune verse à la Cantine Scolaire une subvention d'équilibre reprenant le coût des denrées mais aussi les frais de transport et de personnel.

La cantine a confectionné en moyenne 227 repas par jour sur l'année 2020/2021 et en sert 254 par jour pour l'année en cours.

Subventions de Fonctionnement		
	2020	2021
Cantine	86 620,00 €	89 695,00 €

➤ Le transport scolaire

La commune a mis en place deux navettes :

- l'une concerne le transport des enfants vers l'école du Centre, suite à la fermeture, il y a quelques années de l'école Jaurès (effectuée par les Cars Bereyne) ;
- l'autre s'effectue entre l'école Blériot et l'école Sand. Elle concerne les enfants domiciliés dans le quartier Salamandre dont un frère ou une sœur et en maternelle à Blériot ou

ayant effectué toute sa maternelle dans cet établissement et inscrit en élémentaire à Sand. Elle est effectuée avec le bus de la commune.

Ces deux navettes sont entièrement gratuites pour les familles.

Inscriptions aux Navettes		
	2020	2021
Centre	24	24
Blériot/Sand	13	17

Par convention, la CAPSO, dans le cadre de sa compétence, rembourse à la Commune 50 % du coût de ces transports, hors surveillance.

Par ailleurs, elle organise les transports vers la Bibliothèque, la piscine ... ou encore Enerlya (accord de la commune sollicité pour chaque déplacement). Ceux-ci font l'objet d'une facturation annuelle.

COUT DU TRANSPORT SCOLAIRE		
Type de transport	Coût	Observations
Navette Centre	18 155,50 €	Coût 2020/2021 – Cars Bereyne
Navette Blériot/Sand	14 747,50 €	Coût véhicule et agent
TOTAL	32 903,00 €	Remboursement CAPSO : 10 579,07 €
Transports occasionnels CAPSO	498,84 €	Chiffre année 2020 repris dans la délibération CAPSO du 16 décembre 2021 concernant l'attribution de compensation 2020

➤ La classe orchestre à Blum

Les 17 élèves CE 2 bénéficient, pendant 3 années scolaires de ce dispositif. Elle est actuellement accueillie au Centre Social Inter-générationnel, pendant le temps des travaux.

Deux professeurs dispensent les cours de chant, de rythme et de guitare.

Les instruments font l'objet d'une révision (coût : 1 134,00 €).

➤ Le Contrat Local Accompagnement à la Scolarité

L'accompagnement à la scolarité a pour objectif de :

- **Favoriser les savoir-être et les savoir-faire**, en ritualisant les temps collectifs, en mettant l'accent sur l'entraide, la bienveillance et le non jugement mais aussi en mettant en place des temps de jeux ludo éducatif ;
- **Aider les familles à reprendre confiance en leur capacité à accompagner leur enfant**, en leur proposant d'assister à des séances d'aide aux devoirs, ou en participant à des sessions de jeux ludo-éducatif ;
- **Favoriser le lien entre les familles, l'école et la maison de quartier**, en mettant en place une fiche de suivi à destination de tous les interlocuteurs et en étant un lien entre les professeurs et les parents si besoin ;
- **Accompagner l'enfant dans l'acquisition de méthodes de travail favorisant son autonomie**, en mettant en place un tableau des responsabilités, en fixant des objectifs simples,

compréhensibles et atteignables mais aussi en ritualisant les séances (avoir la même place pour faire ses devoirs, établir une charte, des règles...).

- **Aider l'enfant à prendre confiance en lui** en valorisant ses efforts et ses plus petites réussites ;
- **Apprendre en s'amusant**, en mettant en place des séances de jeux ludo-éducatifs pour faire découvrir aux enfants une autre façon d'apprendre (jeux sur la conjugaison, la grammaire, la lecture ou encore les mathématiques).

Sur l'année scolaire 2020/ 2021 , le CLAS a accueilli :

- 7 CP
- 1 CE1
- 5 CE2
- 3 CM1
- 5 CM2 **pour 5 filles et 16 garçons.**

Tous les enfants peuvent s'inscrire au CLAS mais un ciblage via les écoles et les professionnels sociaux, tels que le PRE, est également organisé. Au total, le CLAS a fonctionné 35 semaines. L'accompagnement à la scolarité a débuté le 1er Septembre 2020 et s'est terminé le 2 Juillet 2021. 86 séances ont eu lieu. L'équipe d'accompagnement à la scolarité est composée de trois animatrices et d'une coordonnatrice. Cependant, une des animatrices a dû s'absenter pratiquement toute l'année scolaire pour effectuer des remplacements en garderie scolaire sur différentes écoles de la Ville.

ORGANISATION				
	16 h 00 - 17 h 00	17 h 00 - 17 h 30		17 h 30 - 18 h 00
	TOUT LE GROUPE	Du CP au CM2	Du CP au CM2	TOUT LE GROUPE
Lundi	ACCUEIL GOUTER	Accompagnement scolaire	Accompagnement scolaire	Activités à la carte
Mardi		Intervenants		
Jeudi		Jeux coopératifs (CP CE1 CE2)	Jeux ludo-éducatifs (CP CE1 CE2)	Activités à la carte
		Jeux ludo-éducatifs (CM1 CM2)	jeux coopératifs (CM1 CM2)	
Vendredi		Multi activités, Goûters débats, Jeux coopératifs, ...		

Soit, par semaine :

- 2 soirs de devoirs avec encadrante,
- 1 soir de jeux ludo-éducatifs et/ou de jeux coopératifs,
- 1 soir avec intervenant,
- 1 soir de jeux divers.

L'enfant qui le souhaite peut faire ses devoirs chaque soir mais sans la présence d'une accompagnatrice. Afin que les enfants aient des repères au sein de l'accompagnement :

- une intervenante s'est occupée principalement des CP et CE1,
- une autre des CE2 CM1 et CM2.

Enfin, une autre intervenante venait en renfort dès que cela était nécessaire. Aucun collégien ne s'est inscrit en 2020/2021. Elle a donc pu s'investir dans la préparation des jeux ludo-éducatifs pour l'ensemble des enfants. En parallèle de l'aide aux devoirs, sont proposées des rencontres avec intervenants autour de thématiques spécifiques. Ces rencontres ont pour but d'offrir aux enfants une ouverture culturelle, sportive, artistique et environnementale. Ont été proposés :

- **Pour la période de Septembre / Novembre** → Atelier théâtre « Le Sceau du Tremplin »
- **Pour la période de Novembre / Janvier** → Atelier Nature « A petit pas »

- Pour la période de Février /Avril → Hip Hop
- Pour la période de Avril /Juin → Atelier santé « Projet Nutrition »

☞ Les Accueil de Loisirs Sans Hébergement et colonies

La Commune a mis en place différents accueils de loisirs que ce soit sur les temps périscolaires (avant et/ou après la classe) ou extrascolaires (mercredi et vacances) :

1. ALSH Salamandre en temps périscolaire et extrascolaire,
2. ALSH Pasteur en temps extrascolaire,
3. ALSH Eté.

Ces accueils sont ouverts aux enfants à partir de 3 ans (2 ans pour les enfants scolarisés dans les écoles Blériot et Pasteur, 3 ans pour le mois d'août) et jusqu'à 15 ans. Ils bénéficient d'un tarif selon le quotient familial (sauf la Garderie).

BILAN FINANCIER			
DEPENSES		RECETTES	
Achat	1 686,89 €	Etat	5 000,00 €
Services extérieurs	17,83 €	CAF	3 075,60 €
Rémunérations intermédiaires	2 858,23 €	Familles	297,11 €
Personnel	17 412,53 €	Commune	13 602,77 €
TOTAL	21 975,48 €		21 975,48 €

➤ Les Mercredis et les petites vacances

ALSH Salamandre

Il fonctionne, **tous les soirs, le mercredi à la journée et pendant les vacances scolaires**, également à la journée.

Temps périscolaire (16 heures – 18 heures) – Nombre moyen d'enfants accueillis/jour		
	2020	2021
- de 6 ans	465	1 148
+ de 6 ans	362	224
EFFECTIF TOTAL*	827	1 372
Nombre de jours de fonctionnement	88	134
Moyenne par soir	9	10

**l'effectif variant en fonction des activités gratuites organisées par le Groupe Scolaire Albert Camus.*

Cet accueil entre dans le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (financé par la CAF) pour les plus de 6 ans et bénéficie de la prestation de service CAF pour les moins de 6 ans. Par ailleurs, un projet REAAP (Réseau d'Ecoute et d'Aide à la Parentalité) a débuté, en mars 2017, pour les moins de 6 ans et, jusqu'en 2019.

Depuis la rentrée de septembre 2017, avec le retour à la semaine de 4 jours d'école, cet accueil est ouvert le **Mercredi à la journée**. Ainsi, il fonctionne désormais de 9 h 00 à 12 h et de 14 à 17 h 00 avec une possibilité d'inscription à la demi-journée ou à la journée. Un repas est également

prévu dans le cadre du fonctionnement. Un service de garderie est prévu pour le matin et le soir : de 7 heures 30 à 9 heures et de 17 heures à 18 heures 15.

Mercredi en période scolaire – Nombre moyen d'enfants accueillis/jour							
	2020			2021			
	- de 6 ans	+ de 6 ans	Total	- de 6 ans	6/11 ans	12/17 ans	Total
Matin	11	39	50	22	59	2	83
Après-midi	54	104	158	91	166	47	304
Journée (avec repas)	112	261	373	205	324	1	530
Total sur l'année	177	404	581	318	549	50	867
Nombre de jours de fonctionnement	21			34			
Moyenne par mercredi	8	19	28	9	16	1	27

Pendant le vacances scolaires intermédiaires, l'ALSH Salamandre fonctionne selon les mêmes horaires et avec les mêmes services. L'inscription s'effectue à la semaine pour Salamandre comme pour Pasteur.

Pour ces périodes, ainsi que pour le mois d'août, la Ville perçoit l'Aide aux Temps Libres pour les familles bénéficiaires.

Vacances scolaires - Nombre moyen d'enfants accueillis/jour		
	2020	2021
	De 9 heures à 17 heures + garderie	
Moins de 6 ans	183	198
6/11 ans*	435	445
12/17 ans	Inclus dans les + 6 ans	81
TOTAL SUR L'ANNEE	618	724
Nombre de jours de fonctionnement	29	29
Moyenne par jour (5jours/semaine)	21	25

*plus de 6 ans en 2020

Il n'y a pas eu d'ouverture pendant les vacances de printemps 2021 du fait de la crise sanitaire.

La prestation de service CAF est versée pour cet accueil que ce soit le mercredi ou les vacances.

BILAN FINANCIER GLOBAL			
DEPENSES		RECETTES	
Achat	13 297,25 €	Plan Mercredi	4 268,22 €
Services extérieurs	520,92 €	CAF	7 780,12 €
Rémunérations intermédiaires	3 794,81 €	Familles	9 216,03 €
Personnel	77 763,72 €	ATL	619,50 €
Amortissement	204,38 €	Amortissement	204,38 €
Investissement	386,75	Commune – investissement	386,75 €
		Commune – équilibre	73 492,83 €
TOTAL	95 967,83 €		95 967,83 €

ALSH Pasteur

Il fonctionne le mercredi à la journée et pendant les vacances scolaires selon la même organisation que l'ALSH Salamandre.

Mercredi en période scolaire - Nombre moyen d'enfants accueillis/jour						
	2020			2021		
	- de 6 ans	+ de 6 ans	Total	- de 6 ans	+ de 6 ans	Total
Matin	9	60	69	5	33	38
Après-midi	18	10	28	9	31	40
Journée (avec repas)	90	356	446	206	460	666
Total sur l'année	117	426	543	220	524	744
Nombre de jours d'ouverture	21			55		
Moyennes par mercredi	6	20	26	4	10	14

Vacances scolaires - Nombre moyen d'enfants accueillis/jour		
	2020	2021
	De 9 heures à 17 heures + garderie 7 heures 30 à 9 heures et 17 heures à 18 heures 15	
Moins de 6 ans	276	247
6/11 ans*	419	598
12/17 ans	Inclus dans les + 6 ans	30
TOTAL SUR L'ANNEE	695	875
Nombre de jours de fonctionnement	29	29
Soit par jour (5 jours/semaine)	24	30

Bien, entendu, cet accueil bénéficie de la prestation CAF.

Plan Mercredi 2021

→ De Janvier à Juillet 2021

=> Le groupe des maternelles s'est rendu au Complexe Sportif d'Arques pour des ateliers gymniques. A raison d'une fois par mois entre Janvier et Juin 2021, les enfants ont pu s'initier et découvrir cette activité en salle.

=> Les enfants du groupe des plus de 6 ans, quant à eux, ont pu s'inscrire au projet vélo. Pour cela, il devait s'engager à participer à tous les ateliers, le mercredi matin afin de progresser et de valider par la suite, les 3 blocs. 8 enfants se sont inscrits. Ils ont, pour la plupart, validé le bloc 1 pendant la période de mars à juin 2021.

Ce projet vélo a pu voir le jour grâce à Mr Lambrecht, président de l'association de cyclotourisme.

=> Un projet autour du livre a également été proposé aux enfants de plus de 6 ans. Ils pouvaient se rendre à Média'tour sur des temps bien définis afin de découvrir les lieux. Puis, ils devaient rechercher des livres sur un thème donné. Le but était de mettre en scène certains passages du livre. Une petite représentation devant les enfants des autres groupes s'est déroulée fin juin.

→ De Septembre à Décembre 2021

=> Le groupe des maternelles, a débuté un nouveau projet autour de l'expression. Lors de ce premier trimestre, ils ont pu s'initier à l'art plastique en créant des décors pour la suite de leur projet, à l'art visuel (avec un intervenant vidéaste) et découvrir ou redécouvrir Média'tour.

=> Dès la rentrée de septembre, les plus de 6 ans ont pu poursuivre le projet vélo et ce, jusqu'aux vacances de la Toussaint. Cette activité se faisant à l'extérieur, elle a été stoppée pendant la période hivernale. L'atelier a repris courant mars 2022.

=> Chez les 6/8 ans, un nouveau projet a vu le jour dès septembre : des ateliers culinaires. A raison de 2 ou 3 matinées, les enfants réalisent des tutos cuisines qui sont ensuite diffusés sur le site Facebook de Salamandre.

Ce projet sera reconduit en 2022 avec, certainement, quelques innovations.

=> Toujours chez les 6/8 ans, un projet conte a été proposé aux enfants. Après avoir choisi plusieurs livres à Média'tour, ils ont sélectionné l'un d'eux pour le lire à tour de rôle. Ils se sont enregistré avec un ajout de bruits de fonds. L'enregistrement a été diffusé sur le site Facebook de Salamandre.

Le but de ce projet était d'enregistrer plusieurs contes sur clé USB et de la transmettre dans les différentes écoles maternelles de la ville pour une utilisation pendant les temps calmes ou la sieste

BILAN FINANCIER GLOBAL			
DEPENSES		RECETTES	
Achat	10 993,76 €	CAF	10 663,39 €
Services extérieurs	339,14 €	Familles	15 479,29 €
Rémunérations intermédiaires	3 418,84 €	ATL	133,00 €
Personnel	64 944,49 €	Amortissement	731,01 €
Amortissement	731,03 €	Commune – investissement	933,08 €
Investissement	933,08 €	Commune – équilibre	53 420,57 €
TOTAL	81 360,34 €		81 360,34 €

👁 Les vacances d'été

Camps des Bruyères

Le Camp des Bruyères accueille les enfants des communes de Longuenesse, Saint-Omer, Wizernes et Salperwick. Il est ouvert de 7h45 à 18h15, avec un accueil facultatif des enfants, sans supplément, le matin de 7h45 à 8h30 et le soir de 17h00 à 18h15. Un service de ramassage par autocar est mis en place à partir de divers points sur les communes participant au fonctionnement des accueils. Le tarifs inclus toutes les prestations (animation, transport, repas, garderie).

Les enfants sont répartis selon leur âge en trois accueils sur Longuenesse :

- à l'école Pasteur, pour les 3-5 ans,
- à la Salle des Fêtes, Parc de la Mairie, pour les 6-10 ans,
- au Centre Culturel Lamartine pour les 11-15 ans (groupe séparé de 13-15 ans si effectifs suffisants)

La Ville de Longuenesse verse une participation pour son fonctionnement.

Participation communale		
	2020	2021
Camp des Bruyères	12 330,00 €	17 671,50 €

ALSH Août

Cet ALSH a, pour la première fois en 2021, fonctionné pendant 4 semaines, du lundi 2 au vendredi 27 août, de 9 heures à 17 heures (+ garderie : 7 heures 45 – 9 heures et 17 heures – 18 heures 15). Une inscription à la semaine est possible. Il est ouvert sur 2 sites :

- l'ALSH Pasteur pour les 3 à 5 ans
- la salle des Fêtes pour les + de 6 ans.

	2020	2021
Moyenne/jour	121	109
- de 6 ans	27	25
+ de 6 ans	94	84

BILAN FINANCIER			
DEPENSES		RECETTES	
Achat	16 231,02 €	CAF	8 460,46 €
Services extérieurs	221,33 €	Familles	16 027,70 €
Rémunérations intermédiaires	14 877,62 €	ATL	2 394,00 €
Personnel	60 067,43 €	Amortissement	1 033,90 €
Amortissement	1 033,90 €	CAF équipement 2019	493,40 €
Investissement	731,99	Subvention exceptionnelle COVID	7 338,00 €
		Commune – investissement	731,99 €
		Commune – équilibre	56 683,84 €
TOTAL	93 163,29 €		93 163,29 €

Les colonies

La Ville organise, pendant les vacances de février et d'été (juillet), des colonies qui permettent aux enfants d'aller découvrir ou redécouvrir le Jura. Tout comme les ALSH, celui-ci bénéficie d'un tarif suivant quotient familial. Les familles peuvent bénéficier de tickets colonies ou d'une aide du CCAS selon critères.

	2020	2021
Hiver	34	Annulée en raison de la crise sanitaire
Eté	Annulée en raison de la crise sanitaire	15

En 2021, les enfants sont partis du 12 au 26 juillet, 11 d'entre eux sont domiciliés à Longuenesse, 4 dans une autre commune. L'équipe d'animation était constituée de 4 personnes. Pendant cette période, différentes sorties ont été organisées : Jura Splash, Croisière lac d'Annecy, Bowling la Chaumusse, Balade en chien de troupeau, Accrobranche, Sortie Lac de Chalain et Clairvaux les lacs.

BILAN FINANCIER			
DEPENSES		RECETTES	
Achat	4 340,92 €	Familles	2 682,50 €
Services extérieurs	74,30 €	ATL – Tickets colonie	2 500,00 €
Rémunérations intermédiaires	7 569,49 €	Commune – équilibre	25 108,05 €
Personnel	18 305,84 €		
Amortissement	59,80 €	Amortissement	59,80 €
TOTAL	30350,35		30 350,35 €

Les activités ponctuelles

Ces activités sont organisées, chaque année. Certaines d'entre elles ont été annulées en raison de la crise sanitaire, en 2020 et 2021.

Le Carnaval

Chaque année, en mars, un carnaval est organisé à travers la Ville et permet de réunir le Centre Social Intergénération et les habitants des quartiers à proximité de la Mairie.

Celui-ci se termine par un jet de bonbons et un goûter à la Salle des Fêtes.

En 2021, un concours de déguisement a été organisé à la Média'Tour.

La chasse à l'œuf

Cette activité réunit les enfants de 3 à 8 ans, dans le parc de la Mairie, entre 10 heures et 11 heures 30. Elle a lieu dans la petite forêt et le terrain proches de l'Hôtel de Ville, en fonction des tranches d'âge 3/6 ans et 7/8 ans. Des œufs en or sont dispersés dans chaque parcours et l'enfant les trouvant reçoit un moulage de Pâques.

Un animateur donne les consignes au départ de chaque site. A la fin du parcours, un jeton est donné pour obtenir son sachet de chocolat. Les élus du Conseil Municipal des Jeunes y ont été associés en 2018 et 2019. Un stand de maquillage et une structure gonflable ont également été mis à disposition des enfants. Les parents présents ont pu prendre un café pendant le temps de l'activité.

	2018	2019
Inscrits	98	116
Présents	91	91

Les activités manuelles

Elles concernent les enfants de 6 à 11 ans et a lieu à la Média'Tour, sur deux jours.

La semaine du sport

Pendant cette semaine, les clubs sportifs interviennent auprès des enfants afin de leur faire découvrir leur passion. C'est ainsi que l'Amicale Laïque Tir, les clubs de basket-ball, gymnastique, badminton, handball, athlétisme, pétanque, football, tennis de table, judo ont pu accueillir les enfants dans les différentes salles de sport de la Ville. Enfin, le dernier jour une course d'orientation est organisée. Elle peut réunir jusqu'à 400 enfants sur la semaine.

Le Festival du Jeu

En 2021, la Fête du Jeu est devenue Festival du Jeu et s'est déroulée les samedi 27 et dimanche 28 août, au Stade des Chartreux.

Elle a fait l'objet d'un renouvellement avec le passage à deux jours au lieu d'une demi-journée.

Autre changement, en plus des activités habituelles (structures gonflables, jeux anciens, mini-golf, maquillage, pétanque), les familles ont pu profiter d'un circuit de karts, d'un laser-game, d'un parcours d'initiation au gyropode... et, à l'intérieur de la salle de sports, pour les « gamers », des jeux anciens ou récents, sur consoles, ordinateurs ou bornes d'arcade. Enfin, une initiation au pilotage de drone a été proposée.

Plus de 2 000 entrées ont été enregistrées sur les 2 jours.

Le projet CLEA

Les enfants fréquentant l'ALSH Pasteur ont pu bénéficier d'un projet dans le cadre du CLEA.

Ainsi 19 d'entre eux, entre 3 et 11 ans ont créé une histoire puis un livre. Celle-ci a été inventée et écrite par eux, avec l'aide des animateurs.

Puis, une éditrice aux éditions Ventermiers, Elise Bétremieux, est intervenue le 19 mai, pour mettre en page et relier le livre. Elle a ainsi pu faire découvrir aux enfants son métier.



Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes dont les membres ont vu leur mandat prolongé d'un an du fait de la crise sanitaire, a fait l'objet d'un renouvellement en novembre 2021.

Ainsi, 24 jeunes ont été élus sur le territoire de Longuenesse :

Répartition des élus <i>(chiffre dépendant du nombre de candidatures)</i>	
Ecole du Centre	4
Ecole Pasteur	2
Ecole Blum	4
Ecole Sand	4
Ecole Verlaine	4
Collège Blaise Pascal	3
Collège de la Morinie	1
Collège de la Malassie	1
Ecole Saint-Bertin	1

Les jeunes élus bénéficient d'un budget leur permettant d'organiser leurs réunions et de mettre en place des actions. Une élue déléguée et un animateur les accompagnent pendant toute la durée du mandat.

Ainsi, le Conseil Municipal des Jeunes a pu, au cours de son précédent mandat mettre en place différentes actions telles qu'une exposition sur la SPA avec une récolte de dons, des ventes de boules de Noël à décorer avec une manifestation de souvenir en l'honneur du Lieutenant-Colonel Beltrame (la totalité de la recette étant versée au Téléthon), une récolte de Box Bonheur à l'occasion des Fêtes de Noël et, surtout, une Brocante en 2019 et 2020, toujours au profit du Téléthon qui a remporté un franc succès.

Le CMJL c'est aussi, en 2021, sept réunions de fonctionnement (le rythme est normalement d'une par mois mais le programme a été perturbé par la crise sanitaire), une récolte de stylos usagés (organisée par l'un de nos nouveaux élus avant son élection) au profit de France Terre d'Asile, une participation assidue aux différentes commémorations.

Leur mandat a également été marqué par la visite de l'Assemblée Nationale (2019) et la rencontre avec le Comité de Jumelage de Vedrin accompagnée d'une visite de Namur en juillet 2021. Cette sortie sera renouvelée avec les nouveaux élus ceci, dans le but, de mettre en place un jumelage avec une école de Vedrin/Namur. Les anciens élus ont pu, en fin de mandat, prendre un repas avec les élus adultes qui les ont accompagnés pendant trois ans.

CMJL – Dépenses 2021	
Achat pour réunions	102,84 €
Matériel pour actions	414,04 €
Vedrin/Namur	1 729,50 €
Total Fonctionnement CMJL	2 246,38 €
Repas de fin de mandat	1 127,27 €
Election Installation CMJL	
Badges, fournitures pour réunion	397,46 €
Mallettes	716,40 €
Echarpes	1 224,00 €
Total pour installation	2 337,86 €
TOTAL 2021	5 711,51 €



👁 Le Projet de Réussite Educative

➤ Présentation

Le PRE s'adresse aux 2 à 16 ans et leurs parents, nécessitant un «coup de pouce», résidant dans les Quartiers Politique de la Ville :

- Saint-Exupéry/L Blum,
- Quai du commerce/Saint sépulcre,
- OU dont les enfants sont scolarisés dans les établissements suivants :

. Arques :	Ecole Camus	REP+
. Longuenesse :	Ecoles Blum	REP+
	Sand	REP+
	Blériot	REP+
	Verlaine	
. Saint-Omer :	Ecoles Jules Ferry	REP+
	Paul Bert	REP+
	Charles Perrault	
	Michelet	REP+,
	Montaigne	REP+
	Prévert	REP+
	Condorcet	Quartier de veille
	Collège de la Morinie	REP +

Il cible donc deux quartiers prioritaires où se trouvent deux circonscriptions de l'Education Nationale comprenant 12 écoles et 1 collège.

Le PRE a été transféré du CCAS de Longuenesse à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} juillet 2021. Une convention a été rédigée avec les communes concernées pour arrêter les modalités de transfert et sécuriser la continuité du service.

Il est installé au Septuor où se trouve également l'Inspection Académique, Pas-de-Calais Habitat, Mahra le Toit Service Logement, Solidarité Jalon par le Travail.

Le loyer est financé par l'exonération de la TFPB consentie par la Ville de Longuenesse à Pas-de-Calais Habitat.

Son objectif principal : proposer de façon réactive un accompagnement aux enfants et aux familles, présentant des signes de fragilité, de façon à apporter un mieux dans leur réussite.

Il s'agit d'apporter aux enfants un soutien individuel tout en impliquant les parents, premiers éducateurs, en s'appuyant sur son parcours, qui s'inscrit dans différents champs : santé, culturel, éducatif, relations parents-enfants, scolaire ...

Cet objectif est travaillé via des accompagnements individualisés pouvant être complétés par des actions collectives, répondant aux objectifs fixés pour les enfants et leur famille. Différentes actions sont ainsi proposées, parmi elles, certaines sont financées exclusivement via les crédits alloués par la Caisse d'Allocations Familiales.

La démarche du PRE est donc globale et prend en compte l'environnement de l'enfant.

Mais c'est aussi une réponse individualisée composée :

- d'un suivi individuel,
- d'actions personnalisées selon les besoins de l'enfant et de sa famille.

L'équipe du P.R.E. est composée d'une coordinatrice et de deux référents famille.

L'intervention des référents famille consiste à rencontrer l'enfant et sa famille régulièrement, afin de définir ensemble, avec l'accord de l'Equipe Pluridisciplinaire Restreinte, un projet d'accompagnement cohérent en lien avec les difficultés rencontrées, par la mise en place d'objectifs.

Lors des entretiens, le référent famille l'accompagne :

- par la mise en place d'objectifs selon les besoins repérés par la famille, l'école...
- pour de la guidance parentale, autour de difficultés familiales, scolaires, sociales...
- vers des ateliers mis en place pour la majorité des enfants et en fonctions des besoins.

Le référent famille est en lien permanent avec les écoles, où il est amené à participer aux équipes éducatives, et à rencontrer les enfants, dans le cadre scolaire.

Dans toutes ses missions, le référent famille est un relais, permettant aux familles de découvrir toutes les instances qui existent sur notre territoire. Ainsi, l'objectif visé est qu'elles soient en capacité de mobiliser les ressources institutionnelles de façon autonome.

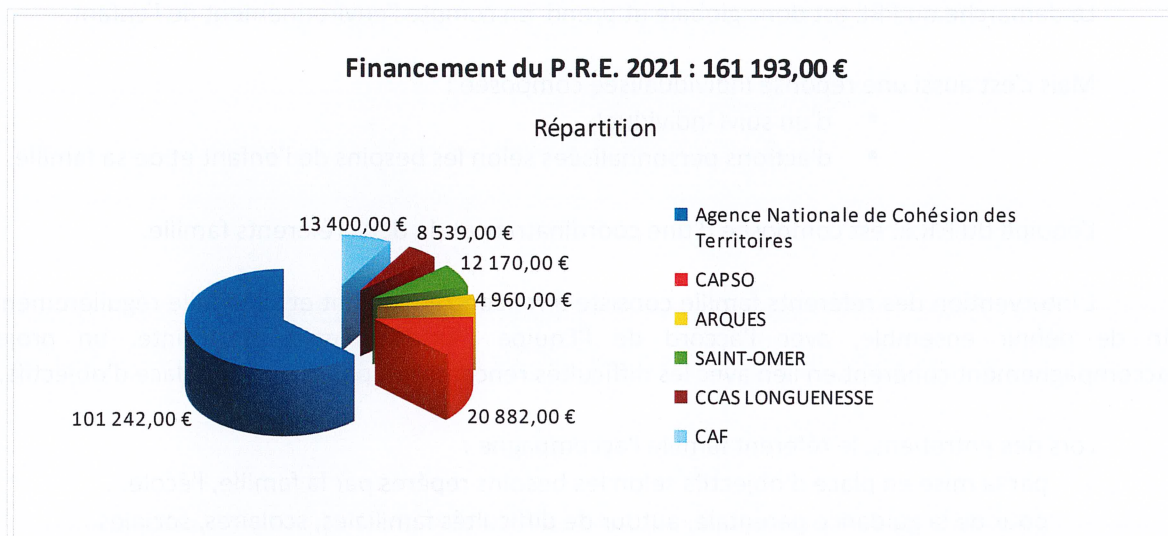
L'Equipe Pluridisciplinaire Restreinte se réunit de façon mensuelle. Elle est composée d'un représentant de la C.A.F, de la M.D.S, des C.C.A.S. des trois communes, des centres sociaux, de l'Education Nationale par le biais du coordonnateur de la REP+, du R.A.S.E.D., de la psychologue

scolaire et d'une assistante sociale du DSDEN du Pas-de-Calais, Service Social en faveur des Elèves, de l'A.A.D.C.M.O, de la psychologue et l'équipe du PRE. Elle est consultée pour chaque demande d'entrée.

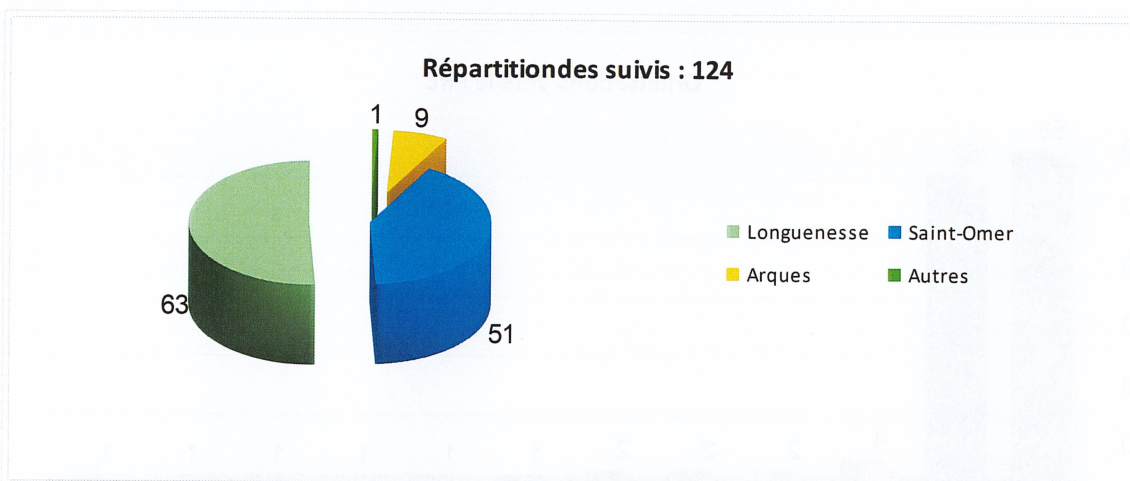
La COVID 19, malgré le dé-confinement, a perturbé le fonctionnement classique du PRE. L'équipe à su s'adapter à des protocoles en vigueur souvent changeant, à des possibilités ou non de lieux d'accueil, aux situations sanitaires diverses, etc...

Le coût annuel moyen du PRE est de 160 000,00 euros. Le dispositif bénéficie du soutien financier stable de l'état via l'appel à projet Politique de la Ville et de la Caisse d'Allocation Familiale. Les communes et la CAPSO consolident le budget annuel. En 2021, et compte tenu du transfert au 1^{er} juillet, ces dernières ont versées au CCAS 50% de la subvention prévisionnelle.

BUDGET GLOBAL PRE 2021	161 193,00 €
Répartition	
Agence Nationale de Cohésion des Territoires	101 242,00 €
CAPSO	20 882,00 €
ARQUES	4 960,00 €
SAINT-OMER	12 170,00 €
CCAS LONGUENESSE	8 539,00 €
CAF	13 400,00 €

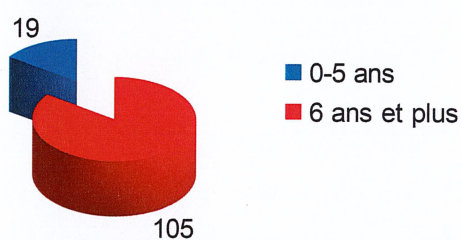


Nombre de suivis par commune		
	Nombre	%
Longuenesse	63	50,81%
Saint-Omer	51	41,13%
Arques	9	7,26%
Autres	1	0,81%
Total	124	

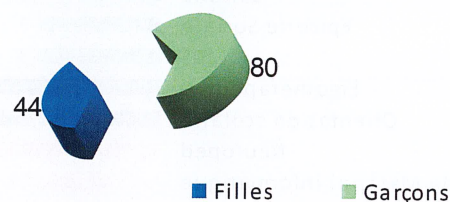


Nombre de suivis par tranche d'âge		Répartition Filles/Garçons	
0-5 ans	19	Filles	44
6 ans et plus	105	Garçons	80
Total	124		124

Répartition par tranche d'âge



Répartition Filles/Garçons



A cours de l'année 2021, le PRE a enregistré :

- 24 entrées pour Longuenesse et Arques
- 14 pour Saint-Omer

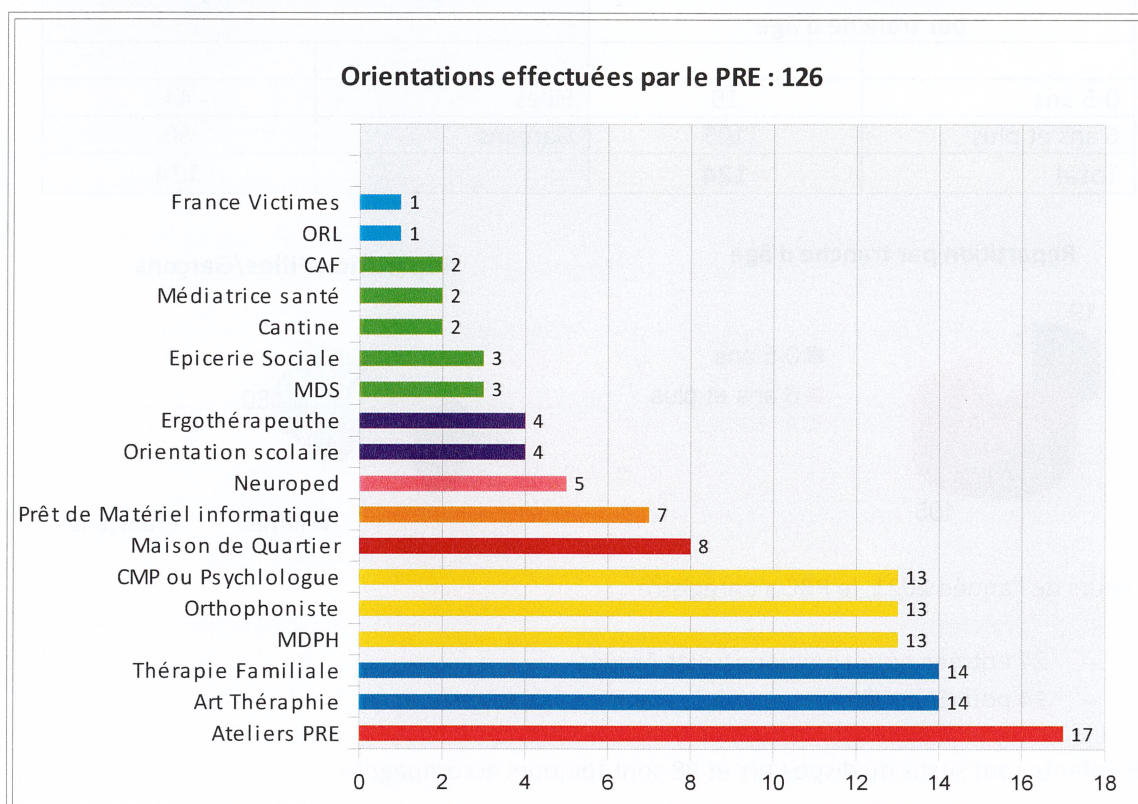
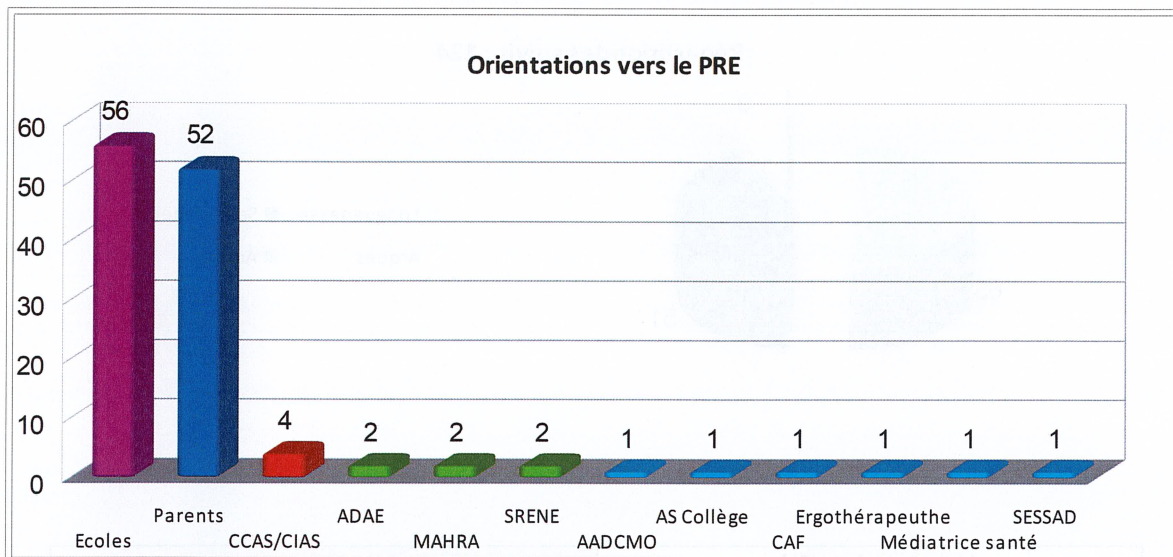
26 enfants sont sortis du dispositifs et 98 sont toujours accompagnés.

► Les suivis PRE en 2021

L'orientation des enfants s'effectue principalement par les familles, l'Education Nationale ou encore les partenaires.

Pour ce qui est de celle vers les professionnels, le PRE travaille davantage :

- à la rédaction des dossiers MDPH,
- au montage de dossier d'aides financières pour les divers bilans,
- à la prise de rendez-vous d'orthophonie, le secteur étant très encombré,
- à des accompagnements vers la Médiathèque par exemple



► Les actions 2021

👁️ Soutien à la parentalité

Il s'agit de l'accompagnement des parents dans la mise en place du parcours PRE de leur(s) enfant(s), par les référents familles. Le but de chaque suivi est de déterminer des objectifs d'action pour répondre au mieux à «la» ou «les» problématique(s) rencontrée(s).

23 enfants, 19 parents ont rencontré la psychologue : guidance parentale, phobie scolaire, mal être, travail du deuil, gestion des émotions, lien fratrie.

En complément du soutien à la parentalité proposé, il est possible que l'équipe oriente la famille vers le thérapeute en systémie afin d'obtenir des axes de travail complémentaires ou, parfois, afin de débloquer des situations.

Les professionnels du PRE en bénéficient également sous la forme d'une supervision, permettant d'évoquer des situations d'accompagnement complexes.

Supervision

La supervision permet d'analyser les pratiques professionnelles et d'avoir un soutien selon la situation rencontrée.

En 2021, l'équipe du PRE a souhaité approfondir ses connaissances sur la systémie en ajoutant un cycle de formation. Les temps de rencontre ont eu lieu sur 5 jours pour 6 professionnels

Suite à cela, l'équipe a souhaité développer l'accompagnement proposé aux familles les plus en difficultés en faisant certains entretiens avec un thérapeute systémique. En effet, cette approche a permis d'étayer les accompagnements et d'utiliser la systémie comme tiers médiateur.

Cette année 2021, 7 familles ont pu participer à ces entretiens.

De l'individuel vers le collectif

Des actions collectives ont pu être proposées aux parents et enfants et ce, de façon adaptée afin de répondre aux exigences sanitaires. Pour les activités en extérieur, le port du masque et la désinfection des mains ont eu lieu lors de la montée dans le bus (aller et retour). En ce qui concerne les actions au sein du PRE, les gestes barrières, la distanciation ont été scrupuleusement respectés. Le PRE a, par ailleurs, fourni des masques aux parents et aux enfants durant les ateliers.

Accompagnement individuel par la psychopédagogue → Girafon : 3 enfants concernés

En cette année particulière, l'organisation de l'atelier s'est adaptée en se déroulant via des rendez vous individuel et a accueilli 3 enfants. Les enfants ont pu faire le point sur leur propre profil d'apprentissage (visuel, auditif, kinesthésique...) dans le but de développer des techniques individuelles d'apprentissage. Ces outils sont très importants pour chaque enfant et le sont davantage pour ceux présentant des fragilités ou des difficultés scolaires.

«Rivalités Frères/sœurs» → Girafon : 3 mères

Les rivalités entre frères et sœurs sont très fréquentes dans les familles. Cela fait plusieurs années que la demande est forte autour de cette thématique. Cette année, 3 mères en ont bénéficié.

L'atelier évoque à partir de situations vécues, l'importance de l'identification de la place et du rôle de chacun dans une famille, le fonctionnement de la famille et la place de l'écoute et de la communication non violente.

Cette action a été renforcée par l'intervention d'une psychologue lors de l'avant dernière séance pour élargir la vision et enrichir la connaissance des mécanismes mis en place par les liens fratriciels.

Vivre avec les écrans

Groupe de 4 personnes ayant rencontré des aléas de présence. Le retour des adultes nous précise que le contenu est intéressant, déculpabilisant et progressiste.

Pour l'année 2022, l'idée sera de programmer ce type d'intervention au sein d'établissement scolaire.

Trop strict trop cool

Un des retours de parents au PRE est également le travail autour de la position éducative.

Ainsi, le PRE a pu proposer un atelier nommé «trop strict trop cool» pour que cela puisse parler à de nombreux adultes.

Deux groupes de 4 adultes ont pu suivre ces séances enrichissantes où les échanges entre parents étaient aussi instructifs que les données prévues

Il est à noter que pour tous ces ateliers, les lieux et protocoles d'accueil ont été parfois difficiles. Le public, selon le niveau d'alerte concernant la pandémie, a été parfois « frileux » à reprendre des activités de groupe. En cette année 2021 la mobilisation a été un gros point de travail de l'équipe du PRE. Les référentes familles ont dû parfois insister afin de réussir à faire venir les adultes prévus. Malgré la pédagogie, l'ambiance et le sentiment de bienveillance, la venue dans les locaux et la réunion de personnes ont été les axes de travail les plus difficiles.

Art thérapie

Pour cette première année de travail, plusieurs approches ont été choisies. Ainsi, pour des problématiques différentes, 6 enfants ont bénéficié de suivis individuels de chacun 6 séances d'une heure ; une fratrie de 3 a fréquenté l'atelier 6 semaines pendant 1 h 30 afin de développer des liens ensemble et de se respecter. Enfin un groupe de 5 adolescents préparant l'entrée en 6ème est venu sur 4 séances travailler le projet d'un Nid dans toute sa symbolique.

Cet accompagnement est une plus-value pour les référentes familles. Les bénéfices retirés sont remarquables pour les professionnels, le public accompagné (enfants ou adultes) prend conscience de problématiques travaillées parfois, le dialogue se crée,...

Cette technique d'approche est nettement favorisée pour un public qui souvent rencontre des difficultés à mettre ou à transmettre des mots ou ressentis sur les actes vécus et les émotions.

«Colonie PRE » 2021 à FORT MAHON → 14 enfants

La colonie du PRE a pu avoir lieu lors des vacances de la Toussaint soit du 30 octobre au 6 novembre 2021 à Fort Mahon. L'organisation a été confiée par la CAPSO au service jeunesse de la Ville de Longuenesse.

Le projet a été préparé avec des objectifs précis comme l'hygiène, l'autonomie et les émotions. La colonie a permis à 14 enfants de développer ces savoirs «hors de la maison» à travers la mise en place d'activités ludiques à visée pédagogique. Ainsi l'accompagnement des animateurs a fait évoluer le degré d'autonomie de nombreux enfants lors de cette semaine.

Le lieu a été choisi afin de pouvoir travailler la séparation, l'éloignement entre parents et enfants. De plus, la proximité géographique a permis de faire un travail avec les parents par le biais d'une visite d'une journée. Les parents ont pu partager un temps d'activité avec leurs enfants et un repas.

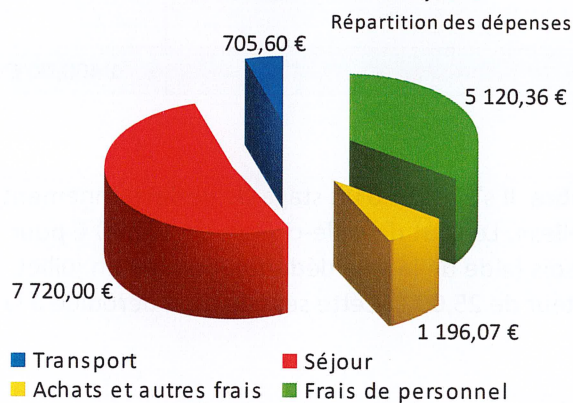
Le travail d'autonomie avait déjà porté ses fruits et certains parents étaient surpris de découvrir que leur enfant était en capacité de faire autant de choses (lavage des cheveux, brossage des dents, nouer ses lacets...).

Le lieu d'accueil, très adapté, créé pour des groupes a permis un encadrement et un accompagnement au plus proche des besoins des enfants.

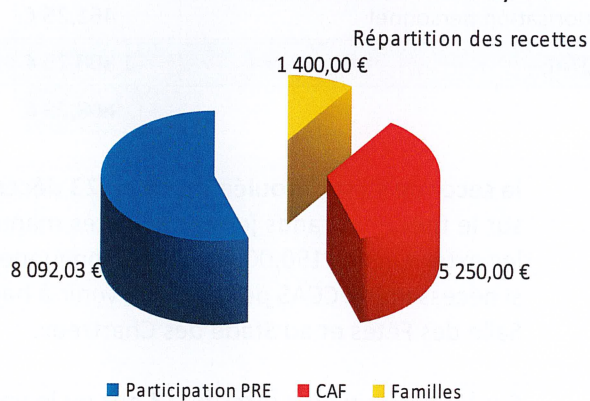
Si la météo n'a pas été favorable pour 2021, l'idée est de profiter de la période de Pâques pour 2022, comptant sur des jours meilleurs.

BUDGET COLONIE 2021	DEPENSES	RECETTES
		14 742,03 €
Transport	705,60 €	
Séjour	7 720,00 €	
Achats et autres frais	1 196,07 €	
Frais de personnel	5 120,36 €	
Participation PRE		
		8 092,03 €
CAF		5 250,00 €
Familles		1 400,00 €

BUDGET COLONIE PRE : 14 742,03 €



BUDGET COLONIE PRE : 14 472,03 €



3 - Les plus de 15 ans

Le Relais Ecoute Jeunesse (Point Ecoute Information Jeunes)

Le Relais Ecoute Information Jeunes permet au 15/26 ans de bénéficier, s'ils en ont besoin, d'informations dans tous les domaines.

Le Pôle Jeunesse, Social et Entretien enregistre des demandes ponctuelles : BAFA, information sur la Bourse Nationale, formations possibles...

Un site Facebook dédié a également été mis en place. Toute documentation reçue par la Commune y est intégrée. Des publications y sont donc régulièrement effectuées. Cette page voit son nombre d'abonnés augmenter régulièrement.

En 2021, il a, de nouveau aidé deux jeunes dans le cadre de l'obtention du permis de conduire.

☞ L'organisation et le financement du stage BAFA

2021 a marqué l'organisation des premiers stages BAFA sur la commune. Deux sessions ont eu lieu :

- **une première du 3 au 10 juillet.** Il s'agissait d'un stage de base en demi-pension. Le coût s'élevait à 300,00 € mais les jeunes inscrits ont pu bénéficier de :
- l'aide du Conseil Départemental de 150,00 €,
 - de celle de la ville s'ils sont longuenessois (75,00 €).
 - A cela pouvait s'ajouter, si nécessaire et sous condition de revenu, celle du CCAS de 25,00 €.

Cette session s'est déroulée à Pasteur et à la Salle des Fêtes. **25 stagiaires ont participé à cette session.**

STAGE BAFA – Session juillet 2021			
Dépenses		Recettes	
Alimentation	1 147,00 €	Participation forfaitaire Foyers Ruraux	1 400,00 €
Aide financières (Ville + CCAS)	200,00 €		
Valorisation personnel	461,25 €		
TOTAL	1 808,25 €		1 400,00 €
	408,25 €		

- **la seconde s'est déroulée du 18 au 23 décembre.** Il s'agissait d'un stage de perfectionnement sur le thème «Grands jeux et activités manuelles». Le coût de celle-ci était de 200,00 € pour les extérieurs et 150,00 € pour les longuenessois (aide de la ville déduite). Comme en juillet, si nécessaire le CCAS pouvait intervenir à hauteur de 25,00 €. Cette session s'est déroulée à la Salle des Fêtes et au Stade des Chartreux.

Sur les 14 stagiaires inscrits, 13 ont pu le valider.

STAGE BAFA Perfectionnement – Session décembre 2021			
Dépenses		Recettes	
Alimentation	327,86 €	Participation forfaitaire Foyers Ruraux	260,00 €
Aide financières (Ville + CCAS)	50,00 €		
Valorisation personnel	369,00 €		
TOTAL	746,86 €		260,00 €
	486,86 €		

Les étudiants

Une bourse communale est versée aux étudiants domiciliés à Longuenesse depuis plus d'un an à la date de rentrée scolaire. Celle-ci équivaut à 10 % du montant de la bourse nationale. Elle est versée en deux fois, en janvier et en juin.

	2019	2020	2021
Nombre de dossiers	95	82	74
Montant global de l'aide	26 555,62 €	25 104,03 €	21418,50 €

Les jeunes sans emploi (moins de 25 ans)

Les jeunes, sans emploi et non indemnisés reçoivent, à l'occasion des Fêtes de Noël, une allocation de 110,00 €.

	2019	2020	2021
Nombre de demandes	17	14	7
Montant global de l'aide	1 870,00 €	1 440,00 €	770,00 €

Les Services Civiques

En 2021, la commune a décidé de recruter des Services Civiques pour 3 types de mission :

- une personne à la Média'Tour en qualité d'Ambassadeur du Jeu
- deux personnes pour un travail autour de la jeunesse
- deux pour des missions de contact avec nos aînés.

Le premier recrutement est intervenu pour la médiathèque et a débouché, suite au départ à la retraite d'un agent, à une embauche en contrat.

Les recherches pour les deux autres missions sont actuellement en cours.

Les jeunes bénéficient dans ce cadre d'une indemnisation à hauteur de 580,00 € par mois et de formations.

4 – Le Centre Social Inter-générationnel

Le Centre social de Longuenesse propose différentes activités selon l'âge des adhérents.

La Halte-Garderie

Aux jeunes

→ Accueil de loisirs (ALSH)

Il propose aux jeunes de 4 à 12 ans, des activités sportives, créatives et ludiques adaptés en fonction de leur âges.

Tous les mercredis de 14 heures à 17 heures et pendant les petites vacances scolaires, tous les jours de 14 heures à 17 heures.

→ **Accompagnement à la scolarité**

Tous les jours de 15 heures 45 à 18 heures.

Une équipe de bénévoles aident les enfants de 6 à 14 ans à faire leurs devoirs. Lorsque les devoirs sont terminés, les animateurs proposent d'autres activités aux enfants.

→ **Centre Animation Jeunesse (CAJ)**

Il propose aux adolescents de 11 à 17 ans ainsi qu'aux jeunes majeurs, des activités sportives et culturelles.

Le secteur jeune est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 13 heures 30 à 18 heures 30 et le samedi de 14 heures à 20 heures . Il est également ouvert pendant les vacances scolaires.

 **Aux seniors**

Pour les 55 ans et plus, il propose des activités de groupe, des sorties, des thés dansants... pour conserver le lien social, des activités pour préserver l'intellect et des activités physiques adaptées.

Par ailleurs, il mène des actions tout au long de l'année.

Subventions de Fonctionnement		
	2020	2021
Centre Social Inter-générationnel	250 000,00 €	250 000,00 €

III – LA POLITIQUE CULTURELLE

1 - Les Associations

La commune recense 11 associations intervenant sur Longuenesse et se concentrant sur l'animation et la culture. Selon leur demande, elles reçoivent des subventions dont le montant total est repris ci-après et bénéficient d'aide matérielle dans l'organisation de leurs manifestations.

Tout au long de l'année, différentes manifestations culturelles sont programmées. Elles sont abordées par la suite.

Animations & Culture – Subventions aux Associations	
2021	17 400,00 €

Ces associations sont :

Comité des Fêtes, Office Municipal de la Culture, Accueil Audomarois, Compagnie de Théâtre Face & Cie, Créagile 219, Harmonie Municipale de Saint-Omer, La Bagarnette, La Chorale Titelouze "A coeur Joie", Association du lotissement Delta, Club de scrabble audomarois, Association Chemin de Fer Touristique

2 - L'école de Musique, de Danse & d'Arts Plastiques

Désormais de compétence CAPSO, les activités Musique, Arts Plastiques et Danse se déroulent en partie sur Longuenesse, respectivement au Centre Lamartine pour les deux premières et au Centre d'Activités Saint-Quentin pour la dernière.

272 élèves sont inscrits dans ces trois disciplines sur Longuenesse dont 50 longuenessois.

3 - Média'Tour

La bibliothèque

La bibliothèque est ouverte au public 31 heures par semaine selon les horaires ci-dessous :

Mardi & Mercredi	Jeudi & vendredi	Samedi
9 heures – 12 heures 13 heures 30 - 18 heures	13 heures 30 - 18 heures	10 heures – 17 heures en continu

Un créneau est également réservé aux scolaires, le jeudi matin.

L'adhésion est gratuite pour tous, personnes domiciliées sur le territoire de la CAPSO ou hors CAPSO.

La bibliothèque recense actuellement 1 131 adhérents répartis comme suit :

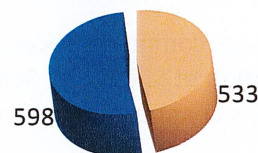
	Enfants	Adultes	Total
Longuenessois	219	379	598
Extérieurs	206	327	533
TOTAL	425	706	1 131

ADHERENTS - Répartition Enfants/Adultes



■ Enfants ■ Adultes

ADHERENTS - Répartition Longuenessois/Extérieurs



■ Longuenessois ■ Extérieurs

La bibliothèque c'est :

29 454 emprunts ont été recensés en 2021. Ils concernent :

- 14 899 adultes
- 13 897 enfants

auxquels s'ajoutent :

- 542 périodiques adultes
- 116 périodiques enfants.

1 429 livres ont été achetés en 2021 dont 678 pour les adultes et 751 pour les enfants. Ainsi, le fond propre atteint désormais 9 894 livres dont :

- 4 916 livres jeunesse et 107 périodiques
- 4568 livres adultes et 303 périodiques.

Depuis octobre (après la période COVID), l'heure du conte est de nouveau proposée, un mercredi par mois de 15 heures 30 à 16 heures, pour les 4 à 8 ans.

Le mardi après-midi et certains vendredis, Média'Tour accueille des groupes de l'I.M.E. Le jeudi matin est, quant à lui, réservé aux écoles maternelles et primaires de Longuenesse. Le Centre Social Intergénération s'y déplace aussi le vendredi après-midi pour des activités diverses.

Enfin, pendant les périodes de vacances scolaires, les centres aérés de Longuenesse viennent régulièrement emprunter des livres.

👁 La Ludothèque

La ludothèque est ouverte toute l'année les mercredi et samedi. Toutefois, les horaires sont différents selon que ce soit hors ou pendant les vacances :

Hors Vacances		Vacances	
Mercredi	Samedi	Mercredi & Samedi	Jeudi & Vendredi
9 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 18 h 30	10 h 00 – 12 h 30 13 h 30 – 17 h 00	10 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 00	13 h 30 – 17 h 00

La ludothèque permet aux familles d'emprunter les jeux pour 15 jours. Les enfants de plus de 3 ans peuvent s'y rendre (sans adulte – 1 heure maximum) pour jouer sur place. 15 enfants peuvent être accueillis en même temps et l'activité est gratuite pour tous.

404 enfants de plus de 3 ans sont inscrits. La ludothèque fonctionne avec un agent à 20 heures/semaine et un Service Civique à 24 heures/semaine.

En 2021, 94 nouveaux jeux ont été achetés pour arriver à un stock de 371 à emprunter. A cela s'ajoute des jouets à utiliser sur place : Playmobil, dinette, poupées, Légo, animaux, voitures...

Les Animations Média'Tour

Des activités ponctuelles sont organisées tout au long de l'année, telles que :

- **La Nuit de la lecture** (23 janvier 2021), dont la thématique était le « Bleu ». Cette année, Média'Tour a participé de façon numérique en présentant un album jeunesse sur le voyage et l'imaginaire.
- Un **concours de déguisements**, organisé pendant la période du carnaval (du 20 au 27 février 2021). Ainsi, 30 personnes sont venues avec leurs plus beaux déguisements. Des photos ont été prises et un vote a été effectué sur Facebook. Chaque participant est reparti avec un lot.
- La mise en circulation, au sein de la Média'Tour (20 au 27 février), d'un **kit voyageur**, constitué de cartes postales tirées des aquarelles de Sophie Bataille, de tampons, de badges. Cette action menée en partenariat avec la BAPSO et l'artiste du CLEA, Claire Audhuy, a permis aux adhérents de laisser libre cours à leur imagination.
- Lors de la **commémoration des 400 ans de la naissance de Jean de la Fontaine** (22 juin au 3 juillet), organisation d'une exposition présentant la vie et l'œuvre de l'écrivain. Sont venus s'y ajouter deux spectacles de Face&Cie ainsi qu'un atelier de fabrication de masque, des quiz et des jeux littéraires. L'exposition a été ouverte aux écoles primaires de Longuenesse, le jeudi matin.
- En partenariat avec le réseau de la BAPSO, présentation par Virginie Rahout, d'un **jeu de l'oie** pour les enfants de 7 ans (23 juillet). Basé sur la lecture d'un Kamishibai (sorte de petit théâtre japonais), l'histoire (Tuga et la Forêt Magique), invite les enfants à aider Tuga à sauver la forêt.
- **Micro-plongée dans le monde d'Alice aux pays des merveilles** : exposition réalisée par les résidents de l'APEI « Les papillons blancs » de Saint-Martin-lez-Tatinghem. (1er au 9 septembre 2021)
- Pendant les journées européennes du Patrimoine (18 septembre 2021) et, afin de découvrir les lieux marquants de l'histoire longuenessoise tout en s'amusant, **visite de la médiathèque** et découverte du jeu de société du patrimoine sur le Domaine de la Tour et la Ferme des Berceaux.

- **Bourse aux Livres** (22 septembre au 2 octobre) : 859 livres et 165 magazines vendus pour un montant de 547,00 €

- **2ème Anniversaire de la Média'Tour (9 et 10 octobre)** : rencontres et dédicaces avec des auteurs, conte sur le loup avec la venue de la mascotte, ateliers dessin et graphisme pour les enfants, concert folk-rock « La Belle Etoile », le samedi midi, concert pop-rock « Dr Jekyll et Mr Groove », le dimanche après-midi.
Une restauration était possible sur place.
200 personnes sont passées pendant ce week-end.
Cette animation a été organisée en partenariat avec l'Office Municipal de la Culture, Alpha B et Mots et Merveilles.

- **Exposition de photos « Safari sur feuille »** proposée en partenariat avec Eden 62. Elle a permis de découvrir une biodiversité méconnue au travers de petites bêtes, notamment les insectes (12 octobre au 3 novembre)
Loto des insectes, organisé avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux et destiné aux enfants dès 6 ans. Treize d'entre eux ont répondu présents et ont ainsi pu découvrir les insectes qui sautent, volent et butinent (20 octobre 2021).

- **Conférence** de Vincent Dumont, photographe et animateur à Eden 62 : découverte et immersion dans le monde des insectes et de la photo macro (28 octobre).

- **Soirée jeux de société**, organisée en partenariat avec le Bonne Pioche et l'Office Municipal de la Culture.
36 personnes ont passé un bon moment de rires et de convivialité (5 novembre).

- **Exposition « Hors les Murs »**, installée par le Musée Sandelin, sur le thème des « Parures et Accessoires ». Elle proposait de mettre en valeur des éléments de costumes de diverses époques et continents. Les objets provenaient, pour la plupart, des réserves du musée et, habituellement, inaccessibles au public.
Deux visites guidées ont également été prévues pour les visiteurs et les écoles de Longuenesse.
(16 novembre au 13 décembre)

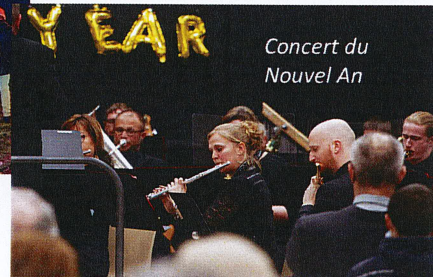
- **Téléthon** → Vente de crêpes, confitures, jacinthes, bonbons. Une vente de cases a également été organisée. 140 cases ont été ainsi vendues et de nombreux lots ont été remis aux participants.
Une belle somme a été récoltée aux bénéfices de celui-ci (4 décembre)

- **Ateliers de fabrication d'étoiles 3D et de couronnes de Noël.**
24 enfants ont pu créer de jolies décorations pour la maison et ramener l'esprit de Noël dans leur famille. (18 et 22 décembre)

4 - Les Manifestations culturelles

👁 Théâtre, expositions, concerts (organisés par la Ville ou par des associations)

- Le festival de théâtre qui programme trois représentations par an avec une moyenne de 200 personnes pour les trois
- Des expositions à la Média'Tour : 5 en 2021
- Le concert Harmonie de Saint-Omer : en janvier, environ 120 personnes
- L'Été en Fête, le dernier ayant eu lieu le 30 juin 2019
- Le Festival du jeu, fin août, qui réunit environ 2 000 personnes
- L'Exposition de peintures et de créations artisanales, en septembre, avec environ 70 exposants
- Soirée jeux de société, en partenariat avec le magasin "Bonne Pioche", qui a réuni 36 participants



Par ailleurs, on trouve sur la ville de Longuenesse, une salle de concerts et spectacles : Scénéo.

👁 Le Cirque de la Générosité

12, 13 et 14 novembre 2021 (organisation par le Comité des Fêtes)

Les élèves des écoles de Longuenesse peuvent assister à l'une des séances, réservée exclusivement aux établissements scolaires, le vendredi matin. En 2021, **1 050 places** ont été achetées pour les écoles et l'IME de Longuenesse.

A cette occasion, le CCAS en partenariat avec le comité des fêtes offre également des places de cirque aux bénéficiaires des CAP, aux bénéficiaires du RSA, aux bénéficiaires de l'allocation 16/25, et à diverses associations

Nombre total de places distribuées	2019	2021
		765
Répartition		
CCAS	344	208
Banque Alimentaire	100	150
Emmaüs	20	9
MAHRA	40	40
CMJL	44	24
I.M.E.	65	12
Restos du Cœur	49	40
Bethléem	10	20
Croix Rouge	15	30
PRE	78	13

En 2020, cette manifestation a été annulée au regard de la situation sanitaire.

IV – LA POLITIQUE JEUNESSE & SPORT

1 - Les Associations

La commune de Longuenesse recense 32 associations se consacrant à la jeunesse et au sport sur Longuenesse. Elles ont reçu, en 2021, pour leur fonctionnement, des subventions pour un total de **223 677,00 €**

Ces associations sont :

Association d'Education Physique et Gymnastique Volontaire, JSL Football, Club des Jeunes Judo, Longuenesse Basket club, Stade Longuenessois, Amicale Laïque Pétanque, Tennis de table, Tir, Volley-ball, Gymnastique, Longuenesse Nature Aventure (L.N.A.), Longuenesse BMX, Association Handball Maillebois, Association Guillaume Tell, Badminton Longuenessois, Longuenesse Malafoot, Arts Martiaux Ecole de Budo et d'Aikido longuenesse, Les Zooks Lovers, Longuenesse Futsal Club, Toreikan Budo Longuenessois, Passionnement Country et Line Dance 62, Just Cowboy country dancer's, Société de chasse de Longuenesse, Sports adaptés Audomarois, Ass. Sportive handicapés physiques, La marche pépère, Amis cyclotouristes du pays de Saint-Omer, Cercle d'Echecs, Vélo club de Saint-Omer, Association d'Action Educative – AAE, Association Longuenesse Jeunes

2 - Les équipements

La Ville de Longuenesse dispose de différents équipements sportifs :

- Salle de Sport Léo Lagrange
- Terrain de pétanque
- Salle de Sport des Chartreux
- Stade Jean-Marie BARBIER avec son terrain synthétique
- Complexe sportif des Bruyères
- Salle de Sport Maillebois

Elle apporte également aux associations sportives :

→ une aide matérielle : mise à disposition gracieuse de salles de sports, de réception, prêt de matériel

→ un entretien des locaux et des équipements

→ une rénovation des installations

- Travaux de peinture, menuiseries, toiture
- Remplacement du tableau des scores pour le basket-ball (Complexe des Bruyères)

Parmi les projets de la commune, la construction d'une salle de sport en jonction de l'existante est prévue dans le quartier Maillebois.

En plus des équipements municipaux, il existe le Complexe Scénéo comportant un espace aquatique ainsi qu'un espace fitness et bien-être.

Les tarifs de la piscine sont de 3,00 € pour les enfants de 4 à 14 ans et 4,00 € pour les adultes.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 4 ans et une carte de 10 entrées adultes est possible pour 36,00 €.

3 - La reconnaissance du bénévolat

La commune met à l'honneur le bénévolat et ses associations. Ainsi, en 2021, une Médaille d'honneur de la Ville a été remise à 23 récipiendaires se décomposant comme suit :

- Bronze (10 ans) : 1 personne
- Argent (15 ans) : 7 personnes
- Or (20 ans) : 15 personnes

La cérémonie a eu lieu le dimanche 26 septembre.

De même, chaque année, les sportifs sont mis à l'honneur, lors de la Cérémonie des Récompenses aux Sportifs.

Celle-ci a eu lieu le 7 décembre, avec un invité, le sportif Didier RICHARD (para tir sportif).

Trois catégories de récompenses ont été distribuées : podium (42) , récompenses (62) et bénévoles (24) pour un total de 128 personnes. A cette occasion, ont été offerts :

- un sweat shirt pour la catégorie "podium",
- un polo maille piquée pour la catégorie "récompenses"
- un sweat shirt et polo pour la catégorie "bénévoles"

V – LA POLITIQUE DE LA VILLE

1 - Les subventions aux associations

Parmi les subventions versées par la Commune, certaines concernent, plus particulièrement, des associations situées dans les quartiers Politique de la Ville :

Subventions		
Association	2020	2021
Association Handball Maillebois (subvention exceptionnelle de 5 000,00 €)	27 000,00 €	32 000,00 €
Longuenesse Futsal Club	11 000,00 €	9 500,00 €
Arts Martiaux Ecole de Budo et d'Aikido Longuenesse	1 400,00 €	1 400,00 €
Comité des locataires du Quartier Maillebois	950,00 €	950,00 €
La Mélodie des Aviateurs	1 100,00 €	1 100,00 €
Coopérative Scolaire Ecole Blum	278,00 €	1 039,00 €
Coopérative Scolaire Ecole Blériot	342,00 €	160,00 €

2 - Les actions portées par la Ville

Par ailleurs, des actions sont menées dans le cadre de la Politique de la Ville. Elles sont organisées et financées par la Commune : le CLAS (vu précédemment), Sala Samba, Sala'Laponie.

Sala Samba

Il s'agit d'une demi-journée festive organisée à destination des habitants issus du quartier Salamandre mais, ouverte à tous. Elle s'est déroulée le samedi 25 septembre à l'école Maternelle Blériot sous le thème du Brésil.

Les habitants ont ainsi pu voyager tout en s'initiant aux différentes pratiques purement brésiliennes (spectacle de rue, percussions brésiliennes, danseurs de capoeira...) et se retrouver.

Des initiations «samba» et «capoeira», instruments musicaux traditionnels brésiliens, un stand grimage ont été proposés.

Un point collation, des structures gonflables ont également été installés ainsi qu'un lieu de rencontre pour les familles.

Des déambulations dans le quartier ont aussi été mises en place.

Cette journée fut un succès avec plus ou moins de 180 visiteurs (100 adultes et 80 enfants).

Sala'Laponie

Il s'agit d'une demi-journée festive organisée au sein du quartier Salamandre sur le thème de Noël.

Ainsi, ont été proposés :

- des photos avec le Père Noël,
- un spectacle de magie,
- des créations de cartes de voeux,
- un goûter (offert aux personnes ayant participé à l'atelier),
- des déambulations avec le Père Noël.

Cet après-midi a regroupé environ 150 personnes (90 adultes et 60 enfants)

L'objectif des ces deux actions est de permettre aux habitants de se retrouver ailleurs que chez eux et de rompre l'isolement pour certains.

BILAN FINANCIER SALA SAMBA & SALA'LAPONIE			
DEPENSES		RECETTES	
Achat	713,44 €		
Rémunérations intermédiaires	8 478,00 €	Etat	4 000,00 €
Personnel	2 390,71 €	Commune – équilibre	7 582,15 €
Charges indirectes	800,00 €		800,00 €
TOTAL	12 382,15 €		12 382,15 €

3 - Les subventions Politique Ville

La Ville subventionne des actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville, à savoir :

Action	Montant
Projet en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	10 000,00 €
«Nos Quartiers d'Eté» Centre Social Inter-générationnel	6 000,00 €
«Au fil de l'eau» Association Découverte Pêche et Protection des Milieux	3 800,00 €

VI – L'ENVIRONNEMENT, LE CADRE DE VIE, LES TRAVAUX

1 - L'environnement, le cadre de vie

Les espaces verts

A chaque saison, ses aménagements. En 2021, comme l'année précédente et en plus de l'entretien courant, les services des Espaces Verts ont utilisé toute leur imagination pour décorer de nombreux points de la Commune avec, la majeure partie du temps, du matériel de récupération.

Les longuenessois ont pu ainsi profiter de différents décors.



Le développement durable

En septembre 2021, a été créé un service entièrement dédié aux Développement Durable.

Ses premiers axes de travail sont de :

- Promouvoir le recyclage à l'échelle communal :
 - en installant des bennes papiers cartons associatives en partenariat avec la CAPSO, aux abords des écoles, dont les bénéficiaires leur reviendront ;
 - en soutenant des initiatives de collecte solidaire en partenariat avec Terracycle
- Développer la mobilité douce (piéton et vélo) :
 - en accompagnant les longuenessois dans l'achat de vélo au travers de la prime vélo : 47 dossiers, soit une aide d'un montant de 3 610,00 €
 - en participant aux groupes d'échanges sur la pratique du vélo en partenariat avec d'autres communes du pôle urbain et l'ADAV
 - en lançant un projet d'étude des mobilités avec l'agence d'urbanisme
- Réfléchir sur la mise en valeur et l'accessibilité des espaces boisés de la ville en partenariat avec le Parc Naturel Régional

Bien entendu, une distribution gratuite de compost a été mise en place en 2021, comme les autres années.

Les maisons & balcons fleuris

Chaque année, la Ville organise un concours récompensant les plus beaux jardins et balcons. Élus, lauréats de l'édition précédente, et agents du service des espaces verts notent, par deux fois (en juin et en août), le travail des jardiniers longuenessois.

Une cérémonie est organisée en novembre, pendant laquelle chacun se voit remettre un bon d'achat (de 5,00 à 55,00 €).

En 2021, 135 longuenessois se sont inscrits. Tous ont été récompensés pour un montant total de 3 775,00 €.



Les jardins familiaux

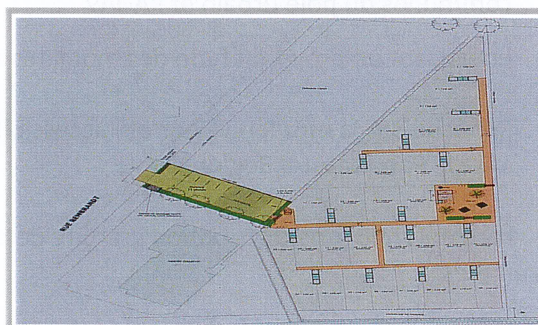
Au printemps 2021, les dernières parcelles des Jardins Familiaux Jules Joly ont été remises aux longuenessois en ayant fait la demande.

Situés à proximité des quartiers politique ville, on trouve 30 parcelles. Les personnes en bénéficiant sont constituées en association.

Des abris de jardins ont été mis à disposition et les agents des services techniques ont procédé aux premiers aménagements.

Le coût de cette opération est de 28 448,20 € pour 2021. En 2020, 172 131 € avaient déjà été versés pour cette opération qui a par ailleurs reçue une subvention de 25 000 € la Région Hauts-de-France dans le cadre de la politique de la Ville.

Coût de l'opération	
Maîtrise d'œuvre	558,00 €
Parcelles de terrains	12 001,00 €
Travaux espaces verts	15 610,72 €
Panneau « Jardins Familiaux Jules Joly »	278,48 €
	28 448,20 €



Les économies d'énergie : remplacement candélabres

Afin de favoriser les économies d'énergie, les candélabres de la commune sont remplacés par du matériel plus respectueux de l'environnement et plus économique.

Ainsi, en 2021, un montant de 176 076,26 € a été mandaté pour les secteurs des Paons et Vauban mais aussi pour les quartiers des Aviateurs et des peintres (324 candélabres).

2 – Les travaux

En plus des travaux déjà évoqués plus haut (écoles et candélabres), d'autres ont été mis en œuvre, parmi lesquels :

Remise en peinture buts de football	150,00 €
Filet hand-ball salle Maillebois	350,00 €
Pare ballons terrain de football extérieur Stade Jean-Marie Barbier	15 000,00 €
Remplacement menuiseries CS Maillebois	87 000,00 €
TOTAL	102 500,00 €

A partir de 2022, les perspectives sont :

Création/extension salle sports quartier Maillebois	4 500 000,00 €
Menuiseries salles Léo Lagrange, maison des association, hôtel de Ville et Lamartine	150 000,00 €
Création aires de jeux dans divers quartiers	100 000,00 €
Création vestiaires, douches, WC dans les anciens locaux de l'école maternelle Pasteur	50 000,00 €
Création boulodrome couvert	400 000,00 €
vidéoprotection sur l'ensemble de la commune en lien avec la CAPSO	Le montant sera retenu par la Capso sur l'attribution de compensation à partir de 2023
Remplacement des modulaires du stade Jean-Marie Barbier	200 000,00 €
Travaux divers de rénovation (chaudière) logement de fonction Complexe sportif des Bruyères	10 000,00 €
Média'Tour – aménagement parc	50 000,00 €
TOTAL	5 460 000,00 €

En régie

A ces travaux d'investissement, s'ajoutent les travaux exécutés en régie tout au long de l'année.

Ceux-ci touchent tous les domaines, peinture, plomberie, maçonnerie, espaces verts, transports de matériel...

En 2021, il a été recensé 2 637 heures pour un montant total de 46 157,00 €.

Les astreintes élus et services techniques

Afin de répondre aux besoins des administrés lorsque la Mairie est fermée, un service d'astreinte alliant un élu et un agent a été mis en place.

Lorsque celui-ci est activé, l'élu recevant l'appel estime la nécessité de faire intervenir les services et contacte l'agent.

Une délibération a été prise pour la mise en place de ces astreintes et les agents ayant choisi d'y participer sont indemnisés.

Ce service est déjà intervenu dans le cadre d'incendies, d'inondation, salage... En 2021, le coût des astreintes était de 7 663,00 €.

VII – LA SECURITE PUBLIQUE, LA PREVENTION

1 – Les équipements

Chaque année, nos policiers municipaux sont dotés des équipements nécessaires à l'exercice de leurs missions, que ce soit la tenue, l'armement ou autres.

Par ailleurs, la ville a acquis 3 radars pédagogiques et un cinémomètre placés dans les endroits où la vitesse peut être plus importante.

Des parkings supplémentaires, en zone bleue (gratuit mais limité) sont créés afin faciliter le stationnement sur la commune.

Chaque été, l'opération «Tranquillité Vacances» est déclenchée afin de sécuriser le domicile des vacanciers pendant leurs absence de courtes ou longues durées. Le dispositif « Voisins vigilants» vient également renforcer la sécurité des habitants.

Enfin, est en projet la mise en place d'un équipement de vidéoprotection de 50 caméras sur la commune.

2 – La Cellule de Veille

La Cellule de Veille se réunit une à deux fois par an. Elle regroupe le Sous-Préfet, le Procureur de la République, le Commissaire, des membres de l'Education Nationale, des représentants des bailleurs sociaux, de la mission locale, des Centres Sociaux, de la CAPSO, du Programme de Réussite Educative mais aussi des membres du Conseil Municipal et des services de la Ville dont la Police Municipale.

Y sont évoqués les problèmes de délinquance, d'absentéisme scolaire, les éventuels problèmes familiaux... tout cela dans le respect de l'anonymat.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de la présentation du bilan des actions relatives au développement social urbain.

La séance est levée à 21 h 32



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christian Coupez", written over a horizontal line.

Christian COUPEZ

Affichage le 17/03/2022